

Les Éleveurs
de porcs du Québec



**Leaders
de confiance**

RAPPORT ANNUEL 2013 2014



Table des matières

| | |
|----|--|
| 02 | MOT DU PRÉSIDENT |
| 04 | CONSEIL D'ADMINISTRATION ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE |
| 08 | MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE |
| 10 | L'ORGANISATION |
| 11 | SYNDICATS RÉGIONAUX |
| 12 | PLAN STRATÉGIQUE ET PRIORITÉS DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC |
| 45 | STATISTIQUES ET INDICATEURS ÉCONOMIQUES |
| 47 | FINANCES |

16

1

Redresser
à court terme la situation
de la production

28

3

Améliorer
la rentabilité par la
réduction des coûts
et la gestion des risques

34

4

Consolider
notre démarche de
développement
durable et d'appui
de la population

38

Viser
une organisation
représentative, efficace
et engagée au service
des éleveurs

20

2

Accroître
les revenus du marché

Leaders
de confiance

Mot du président

LES ÉLEVEURS DE PORCS SE SOUVIENDRONT DE L'ANNÉE 2014 COMME L'ANNÉE OÙ LES PRIX SE SONT RAFFERMIS APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DIFFICILES. LES MARGES SONT ENFIN POSITIVES ET PERMETTENT D'ENTREVOIR L'AVENIR AVEC UNE CERTAINE CONFIANCE. CETTE EMBELLIE, BIEN QU'EN PARTIE CAUSÉE PAR DES FACTEURS EXTERNES, EST ÉGALEMENT LIÉE À LA VISION ET AUX OBJECTIFS QUE NOUS NOUS SOMMES FIXÉS ET QUE NOUS AVONS ATTEINTS. COMME ORGANISATION, NOUS AVONS TROUVÉ DES SOLUTIONS À COURT TERME QUI ONT PORTÉ LEURS FRUITS ET MIS EN PLACE DES OUTILS POUR PRÉPARER L'AVENIR, CAR LA PRUDENCE RESTE DE MISE FACE AUX FLUCTUATIONS DES MARCHÉS.



DAVID BOISSONNEAULT
président des Éleveurs de porcs
du Québec

L'arrivée de la diarrhée épidémique porcine (DEP) au Canada le 24 janvier 2014 en est un bel exemple. Notre proactivité et notre leadership ont fait de cette grave menace une opportunité d'affaires grâce à la mobilisation et la bonne coordination de tous les intervenants du secteur : éleveurs, abattoirs, transporteurs et fournisseurs d'intrants. La situation est sous contrôle, mais nous ne devons pas relâcher nos efforts et continuer de miser sur une mobilisation de tous les instants.

Préparer l'avenir, c'est aussi garantir la prospérité de notre production grâce à une nouvelle Convention de mise en marché et une sécurité des revenus. Les négociations entourant le renouvellement de la convention, échue depuis septembre 2013, progressent, car il existe chez les partenaires une volonté partagée de parvenir à une entente gagnante pour tous et de préserver des liens d'affaires de qualité. Nous sommes déterminés à trouver le meilleur accord possible pour tirer le maximum de revenus du marché et assurer la vitalité de notre secteur. Les enjeux sont importants et représentent des millions de dollars qui doivent nous permettre de vivre convenablement de notre métier.

La sécurité des revenus est indispensable pour réaliser des investissements qui attendent depuis trop longtemps. La révision du coût de production constitue en soi un défi de taille. L'introduction du nouveau modèle doit refléter la réalité de l'environnement d'affaires permettant aux entreprises de parer les mauvais coups et d'investir dans l'avenir. Il reste encore un écart à combler, qui ne nous donne pas pour l'instant la marge de manœuvre pour atteindre cet objectif. Les discussions se poursuivent avec La Financière agricole du Québec pour que les producteurs aient enfin l'heure juste sur les règles du jeu des prochaines années. Il est clair que nous avons besoin d'un horizon connu en matière de sécurité des revenus. Nos principes sont clairs : nous souhaitons une bonification du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, tout en évitant les changements susceptibles de perturber et de fragiliser davantage notre secteur. Nous croyons que les interventions de l'État devraient combler le manque à gagner observé, être complémentaires aux efforts réalisés pour améliorer la compétitivité et favoriser la consolidation des programmes d'adaptation tout en étant socialement acceptables pour les producteurs et les citoyens.

Alors que nous exportons plus de 70 % de notre production, les enjeux reliés au commerce international sont importants pour notre industrie. Nous pouvons nous réjouir des nouvelles perspectives de marchés qui se sont offertes à nous ces derniers mois. Nous attendions depuis longtemps un traité de libre-échange avec la Corée du Sud, afin de pouvoir jouer à armes égales avec nos concurrents américains. Nous avons du retard à rattraper, mais nous pouvons désormais bâtir de nouvelles relations d'affaires avec les acheteurs coréens, notre cinquième marché d'importance jusqu'en 2010. Le continent


asiatique représente les plus belles perspectives de croissance pour notre porc et ce premier traité avec un pays asiatique ouvre la voie à de nouvelles opportunités d'affaires. La conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne constitue également une bonne nouvelle, mais les bénéfices se manifesteront davantage à long terme.

Bien que le développement des marchés d'exportation soit crucial pour notre pérennité, la stratégie de reconquête du marché local donne des résultats concrets et prometteurs. La marque Le porc du Québec devient plus présente en épicerie grâce à un produit de qualité irréprochable et une promotion percutante et habile. Nos collaborations avec les abattoirs et les chaînes d'alimentation se poursuivent et offrent une belle visibilité au porc du Québec. Nos partenaires reconnaissent d'ailleurs l'immense travail réalisé ces dernières années dans le marketing, ce qui engendre des répercussions positives pour la valorisation de notre profession.

Cette année fut aussi marquée par la modernisation de notre nom et de notre image. Avec une marque forte comme Le porc du Québec, nous voulions une image plus proche du consommateur et du citoyen reflétant davantage notre savoir-faire. C'est pourquoi nous avons choisi de lier l'identité visuelle Le porc du Québec à celle des Éleveurs de porcs du Québec. Nous avons désormais une image plus moderne, plus humaine. À cet égard, le leadership dont nous avons fait preuve démontre notre confiance en l'avenir.

Notre secteur connaît actuellement des transformations importantes et une fenêtre d'occasions exceptionnelles pour redynamiser et favoriser le développement de la filière porcine québécoise. C'est pourquoi nous avons décidé de saisir cette opportunité pour proposer un plan d'action et instaurer une démarche de filière auprès de nos interlocuteurs gouvernementaux. Le 30 janvier 2014, tous les partenaires présents ont convenu de participer à la démarche de planification stratégique pour les cinq prochaines années. Dans le passé, cette approche collective a donné quelques succès comme l'a montré le 25^e anniversaire de la mise en marché collective. Cette approche a toujours été la plus porteuse pour nos membres et pour l'ensemble de l'industrie. Les résultats sont là.

Le président,



David Boissonneault

Conseil d'administration et structure organisationnelle



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé du président des Éleveurs de porcs du Québec, des présidents des syndicats régionaux et des présidents des comités de mise en marché. Responsable de la direction générale des Éleveurs de porcs du Québec, le conseil d'administration prend les dispositions nécessaires pour donner suite aux décisions de l'assemblée générale annuelle. Neuf réunions du conseil d'administration ont été tenues au cours de la dernière année.

Devant, Cécilien Berthiaume, 1^{er} vice-président (Beauce), Bruno Bouffard, président du comité de mise en marché (finisseurs), Yvan Fréchette (Centre-du-Québec), Lisette Jean (Bas-Saint-Laurent), Jocelyn St-Laurent (Estrie), David Boissonneault, président. Derrière, Line Thérault, présidente du comité des reproducteurs, André Auger, 2^e membre du CE (Mauricie), Pierre Massie, président du comité des naisseurs, Pierre Lorrain (Outaouais-Laurentides), David Duval, 2^e vice-président (Saint-Hyacinthe), Françoise Fortin (Saguenay-Lac-Saint-Jean), Jean-Guy Hamelin (Saint-Jean-Valleyfield), Normand Martineau, 1^{er} membre du CE (Québec), Jacques Clermont (Lanaudière) et Jacques Dionne (Côte-du-Sud).

Le comité exécutif

Le comité exécutif voit au suivi des décisions du conseil d'administration. Le comité exécutif s'est réuni à 9 reprises depuis un an.

À la suite des orientations prises dans le cadre de la réflexion sur la structure de l'organisation des Éleveurs de porcs du Québec, les changements ci-dessous sont survenus au cours de la dernière année :

- Le syndicat de la région de Côte-du-Sud a cessé ses activités en octobre 2013. Les éleveurs de cette région sont depuis représentés par le syndicat de la région de Québec ou celui de la région du Bas-Saint-Laurent. Jacques Dionne ne siège donc plus au conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec depuis la dissolution du syndicat.

- Conformément à la modification apportée aux règlements généraux des Éleveurs de porcs lors de l'AGA de juin 2013, les « reproducteurs » ne sont plus représentés au sein du conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec depuis le 15 novembre 2013. Line Théroux n'est donc plus membre du conseil d'administration depuis cette date.
- Le 15 février 2014, le syndicat de la région Outaouais-Laurentides s'est regroupé avec celui de la région de Lanaudière. Pierre Lorrain ne siège donc plus au sein du conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec depuis cette date.

Les comités de mise en marché

MEMBRES DES COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ (NAISSEURS ET FINISSEURS) 2013-2014

| RÉGIONS | NAISSEURS | FINISSEURS |
|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Bas-Saint-Laurent | Vacant | Pascal Rioux |
| Beauce | Luc Veilleux | Simon Breton |
| Centre-du-Québec | Vacant | Pascal Roy |
| Côte-du-Sud | Aucun | Maxime Gosselin |
| Estrie | Roberto Rodriguez | Bruno Bouffard, président |
| Lanaudière | Sébastien Coutu | François Bélisle |
| Mauricie | Christian Poirier, membre exécutif | Yves Lefebvre |
| Outaouais-Laurentides | Alain Bourgeois | Jean-Pierre Lavergne |
| Québec | Mario Gagné | Robert Labrecque, membre exécutif |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Alain Martel | Bruno Simard |
| Saint-Hyacinthe | Pierre Massie, président | Julien Santerre, vice-président |
| Saint-Jean-Valleyfield | Mélanie Dinelle | Jean-Paul Roulin |

La composition et le rôle des comités de mise en marché découlent des règles prévues dans le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec. Essentiellement, ces comités ont pour fonction d'élaborer tout projet de mise en vente en commun et tout mécanisme de fixation du prix pour les groupes qu'ils représentent. S'il y a lieu, ils agissent également, avec les Éleveurs de porcs du Québec, comme agent de négociation des conditions de vente de leur produit. Lors de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint, tenue en juin 2013, les délégués ont adopté une modification ayant pour effet de ne conserver que deux comités, soit l'un représentant les naisseurs et l'autre représentant les finisseurs. Ces deux comités sont composés d'un représentant désigné par chacune des régions.

Afin de refléter le nouveau découpage territorial découlant de la réflexion sur la structure de l'organisation des Éleveurs de porcs du Québec, le nombre de représentants au sein des comités de mise en marché est passé de 12 à 8. Ces

modifications ont été appliquées au fur et à mesure de la tenue des assemblées générales des nouveaux groupes au printemps 2014. Les régions de Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-Valleyfield sont regroupées au sein du Syndicat de la Montérégie, tandis que celles du Saguenay-Lac-St-Jean et de Québec sont regroupées au sein du Syndicat des Deux Rives. Les autres changements concernent les regroupements des régions Outaouais-Laurentides et Lanaudière et celui de la région Côte-du-Sud avec le Syndicat des Deux Rives et le Syndicat des producteurs de porcs du Bas-Saint-Laurent.

Nombre de rencontres du comité de mise en marché des naisseurs : 4

Nombre de rencontres du comité de mise en marché des finisseurs : 11

Les comités

Outre le conseil d'administration et le comité exécutif, les règlements généraux prévoient également la constitution du comité des finances et de vérification interne. En vertu des dispositions du plan conjoint, le comité de négociation, pour sa part, est composé d'un élu représentant le comité des finisseurs et d'un élu représentant les Éleveurs. À eux s'ajoutent des membres de la direction des Éleveurs de porcs du Québec. Au cours de la dernière année, dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la Convention de mise en marché des porcs, le comité s'est rencontré à maintes reprises pour la préparation et la tenue des rencontres avec les représentants des abattoirs.

Le conseil d'administration s'adjoit également des comités pour l'étude de dossiers spécifiques ou la réalisation de certains projets. En plus des membres du conseil d'administration, des représentants des comités de mise en marché et des membres externes peuvent compléter la composition de ces comités. Au cours de 2013, deux représentants des abattoirs se sont joints au comité valorisation du produit et de la profession à la suite d'une invitation des Éleveurs de porcs du Québec.

SANTÉ, QUALITÉ, BIEN-ÊTRE ANIMAL, RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

David Duval, président
Julien Santerre – Vice-président finisseurs
Vacant – Vice-président naisseurs
Yvan Fréchette
Normand Martineau
Jocelyn St-Laurent
Membre externe : Caroline Belzile
Membre externe : Diane Thériault
Nombre de réunions : 5

COMMUNICATIONS ET VIE ASSOCIATIVE

André Auger, président
Françoise Fortin
Yvan Fréchette
Lisette Jean
Line Thérioux
Membre externe : Mélanie Dinelle
Nombre de réunions : 2

COÛT DE PRODUCTION

Cécilien Berthiaume, président
Bruno Bouffard – président finisseurs
Pierre Massie – président naisseurs
David Duval
Jean-Guy Hamelin
Membre externe : Rénaud Mercier
Expert coût de production CDPQ :
Benoît Turgeon
Nombre de réunions : 6

VÉRIFICATION INTERNE ET FINANCES

Jean-Guy Hamelin, président
Cécilien Berthiaume
David Boissonneault
David Duval
Nombre de réunions : 8

VALORISATION DU PRODUIT ET DE LA PROFESSION

André Auger, président
Françoise Fortin
Jean-Guy Hamelin
Pierre Massie
Jocelyn St-Laurent
Membre externe – Fondation Tirelire :
Jean-Paul Roulin
Membre externe –
Fondation Tirelire : Julie Bogemans
Membre externe – abattoirs : Sylvie Hautcoeur (Lucyporc)
Membre externe – abattoirs :
Marylène Ménard (F. Ménard)
Nombre de réunions : 3

COMITÉ DE NÉGOCIATION – CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DES PORCS

David Boissonneault, président
Bruno Bouffard – Comité de mise en marché (finisseurs)
Jean Larose
Marie-Eve Tremblay
Daniel Hudon

RÉFLEXION SUR LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

David Boissonneault, président
André Auger
Cécilien Berthiaume
Bruno Bouffard
Jean-Guy Hamelin
Nombre de réunions : 4

ÉLEVAGE À FORFAIT

Cécilien Berthiaume, président
Lisette Jean
Bernard Pitre – Producteur finisseur élevant à forfait
Simon Deschênes – Québec
Jacques Dionne – Bas-Saint-Laurent
Line Gagné – Beauce
Louis Hébert – Estrie
Michel Lafortune – Lanaudière
Aline Lampron – Centre-du-Québec
Benoît Magny – Mauricie
Nombre de réunions : 3

PPA (COMITÉ DE RECOURS)

André Auger, président
Yvan Fréchette
Pierre Massie
Nombre de réunions : Aucune

ADMINISTRATEURS DE LA CORPORATION DE RECHERCHE PORCIMA

David Boissonneault, président
Cécilien Berthiaume
Nombre de réunions : 2

Les représentations externes

Les administrateurs, principalement les membres du comité exécutif, représentent les Éleveurs de porcs du Québec au sein de plusieurs comités et organisations de l'industrie porcine québécoise et canadienne. À l'occasion, des employés agissent à titre de représentants des Éleveurs de porcs du Québec au sein de certains comités techniques du Conseil canadien du porc et du Centre de développement du porc du Québec.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Comité consultatif et comité d'administration de l'immeuble
David Boissonneault

Conseil général
David Boissonneault

Table de travail sur la sécurité du revenu et les outils financiers et Comité de coordination sur l'ASRA
David Boissonneault

Table de travail sur les contributions des groupes spécialisés
David Boissonneault

Table de travail sur le transfert de ferme et l'établissement
David Boissonneault

Table des présidents et présidentes des groupes spécialisés
David Boissonneault

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU PORC DU QUÉBEC (CDPQ)

Conseil exécutif
Normand Martineau, président du CDPQ

Conseil d'administration
David Duval,
Normand Martineau,
Mario Rodrigue, directeur général adjoint, Éleveurs de porcs du Québec

Comité d'orientation des épreuves en stations
David Duval,
Rémi Pettigrew

SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC (SEPPQ)
Conseil d'administration
David Duval

AUTRES COMITÉS

Association du congrès du porc du Québec (ACPPQ) (CA)
Normand Martineau

Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) (CA)
Cécilien Berthiaume

Comité conjoint ACPQ – Les Éleveurs-SEPPQ
Normand Martineau,
André Auger

Comité de travail pour la mise en place de la structure de concertation du secteur des grains du Québec du MAPAQ
Cécilien Berthiaume

Comité du rendez-vous porcine
Yvan Fréchette,
Rémi Pettigrew

Comité experts « coût de production »
Cécilien Berthiaume,
Jean-Guy Hamelin

Comité filière BEA
David Duval,
Yvan Fréchette

Comité - Groupe de travail sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques
Yvan Fréchette

Comité d'implantation de la traçabilité
David Duval,
Julien Santerre,
André Auger (nommé par le SEPPQ)

Comité technique des normes d'abattage
Danielle Pettigrew,
Daniel Hudon,
Marcel Lemieux

Équipe québécoise de santé porcine (EQSP)
David Boissonneault,
Danielle Pettigrew

IRDA (Institut de recherche et de développement en agroenvironnement) (CA et AGA)
David Duval

Santé animale de la table filière
Normand Martineau,
Cécilien Berthiaume

Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux
Yvan Fréchette

Table filière de l'industrie porcine
David Boissonneault,
Cécilien Berthiaume,
Jean Larose, directeur général, Éleveurs de porcs du Québec

Table filière québécoise en recherche
David Duval

Table ronde sur la chaîne de valeur du porc (AAC)

David Boissonneault
(remplaçant André Auger),
Julie Gélinas

Veille sanitaire provinciale
Normand Martineau

CONSEIL CANADIEN DU PORC (CCP)

Conseil d'administration
David Duval,
Normand Martineau

Représentation à l'assemblée générale annuelle du CCP
Comité exécutif des Éleveurs de porcs du Québec

COMITÉS DU CONSEIL CANADIEN DU PORC

Canada Porc International
Edouard Asnong

Coalition canadienne pour la santé des animaux
Normand Martineau

Comité consultatif de marketing domestique (comité du CPI)
David Duval ou
Julie Gélinas

Comité sur la gestion des risques de l'entreprise
Cécilien Berthiaume

Conseil canadien de la santé porcine (CCSP)
Normand Martineau

Conseil national du bien-être animal
David Duval,
Edouard Asnong

Groupe de travail CCP sur l'identification et la traçabilité
Normand Martineau,
Danielle Pettigrew

Groupe de travail du bien-être animal
David Duval

PorcTracé – équipe de mise en œuvre
Ginette Bérard, gestionnaire de projets, Service de l'informatique, les Éleveurs de porcs du Québec

Swine Innovation Porc
Normand Martineau,
Danielle Pettigrew

Mot de la **direction générale**



Daniel Hudon, directeur du Service de la mise en marché, Julie Gélinas, directrice du Service du marketing, Danielle Pettigrew, directrice du Service de la santé, qualité, recherche & développement, Diane Martel, directrice du Service de la comptabilité et des finances, Marcel Lemieux, directeur du Service des technologies de l'information, Mario Rodrigue, directeur général adjoint, Marie-Eve Tremblay, directrice du Service des affaires économiques et Jean Larose, directeur général.

GUIDÉE PAR LES PRIORITÉS FIXÉES PAR LES ÉLUS ET ÉPAULÉE PAR UNE ÉQUIPE DÉVOUÉE ET COMPÉTENTE, LA DIRECTION GÉNÉRALE A TRAVAILLÉ SANS RELÂCHE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLEVEURS DE PORCS QUÉBÉCOIS. NOUS AVONS POUR MANDATS DE FINALISER LES CHANTIERS EN COURS, D'AMORCER LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019, D'INTENSIFIER NOS ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE DÉVELOPPER UNE VISION ARTICULÉE ET RASSEMBLEUSE ENTOURANT LES ENJEUX RELIÉS À L'AVENIR DE LA FERME INDÉPENDANTE. POUR CHACUNE DE CES PRIORITÉS, NOUS AVONS IDENTIFIÉ LES DÉFIS ET DÉFINI DES SOLUTIONS CONCRÈTES, GRÂCE À DES DOSSIERS PRÉCIS ET FACTUELS, ACCOMPAGNÉS D'INDICATEURS MESURABLES ET CRÉDIBLES. POUR CHACUNE DE CES PRIORITÉS, NOUS AVONS CONSOLIDÉ NOS LIENS AVEC LES PARTENAIRES DE L'INDUSTRIE POUR DÉVELOPPER UNE VISION PROPRE À NOTRE FILIÈRE. POUR CHACUNE DE CES PRIORITÉS, NOUS AVONS POUR OBJECTIFS DE SERVIR AU MIEUX NOS MEMBRES ET D'AMÉLIORER LEURS REVENUS.

La convention de 2009 a transformé la mise en marché des porcs au Québec, apportant des gains indéniables tels que la référence nord-américaine et l'engagement des acheteurs à abattre les porcs qui leur sont assignés. Au fil du temps, deux enjeux sont apparus au sein des discussions entourant

le renouvellement de cette entente, en dépit de la volonté partagée d'inscrire celle-ci dans la continuité. Les producteurs ont exprimé le souhait d'avoir une méthode simple et transparente concernant le mouvement des porcs ainsi qu'une bonification des revenus provenant du marché.

À cet égard, la permanence n'économise pas ses énergies pour explorer et proposer différents scénarios qui pourraient respecter les attentes des éleveurs tout en réunissant l'ensemble des abattoirs dans une même convention et préserver ainsi la qualité des liens d'affaires existants.

La sécurité des revenus et la révision du modèle de coût de production ont constitué un chantier de première importance pour nos membres. Nous voulons nous assurer que le nouveau modèle tienne compte du contexte difficile des dernières années et qu'il offre la protection nécessaire aux entreprises assurées pour affronter les défis des prochaines années. À l'aide d'une analyse économique bien documentée, nous avons soumis des propositions constructives à La Financière agricole du Québec. Cette approche, basée sur la confiance, une écoute et un respect mutuels, appuie la crédibilité de notre association.

L'amélioration du fonctionnement de l'association s'est poursuivie, car la baisse de la production des dernières années a eu des répercussions négatives sur les finances des Éleveurs de porcs du Québec. Les efforts de réduction budgétaire mis en place ont permis de générer des économies de 1,4 million de dollars en 2013-2014 et ont été accompagnés d'une révision des processus. Cela témoigne d'une volonté très forte de la direction générale de réévaluer annuellement les méthodes de travail et les coûts, et ce, dans une démarche d'amélioration continue axée sur la qualité et la performance. Malgré l'importance des efforts réalisés, l'équilibre budgétaire ne sera pas atteint cette année et c'est pourquoi une augmentation de contribution est proposée afin de maintenir des services à la hauteur des attentes.

Des indicateurs mesurables ont démontré que la stratégie de promotion mise en œuvre ces dernières années portait ses fruits : Le Porc du Québec est devenu une marque bien établie et les éleveurs de porcs connaissent un regain de notoriété. Cela se traduit par une présence accrue sur différentes tribunes médiatiques nationales et régionales. La synergie des efforts de valorisation de la profession, soutenue par des relations de presse ciblées et rigoureuses, contribuent à une image renouvelée et plus positive des éleveurs de porcs québécois. Ce rayonnement est bénéfique pour notre industrie, et reconnu par l'ensemble de nos partenaires. Notre organisation a d'ailleurs été active cette dernière année pour tisser et consolider des liens étroits avec les dirigeants politiques afin de leur faire part des réalités, enjeux et défis de la filière. L'automne dernier, nous avons proposé un plan de relance du secteur à nos partenaires d'affaires. De cette initiative, a découlé un forum organisé avec les leaders de la filière et représentants gouvernementaux, qui s'est conclu par la volonté de tous les participants de s'engager dans une démarche de planification stratégique. Une vision

d'avenir commune est indispensable pour relever les défis de l'avenir et démontrer aux Québécois que notre secteur est un secteur gagnant et que l'investissement de l'État est profitable pour la société. Pour cela, un solide plan d'affaires est nécessaire pour assurer un développement harmonieux de notre production, appuyé par nos concitoyens.

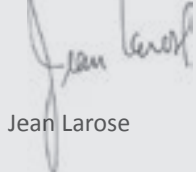
Au cours de l'année, les Éleveurs de porcs du Québec ont mené plus loin leurs efforts en matière de développement durable grâce à des initiatives avant-gardistes comme la réalisation d'un rapport de responsabilité sociale, une première dans le secteur agricole canadien. Nous avons la conviction que cela nous positionne avantageusement dans l'environnement hautement concurrentiel dans lequel nous évoluons.

Nous ne pouvons faire le bilan de cette année sans mentionner l'arrivée de la diarrhée épidémique porcine. Notre filière a connu une mobilisation sans précédent pour affronter cette nouvelle menace. Aucun effort n'a été épargné pour sensibiliser tous les intervenants à cette grave maladie, par l'intermédiaire d'une stratégie de prévention, de mobilisation et d'information percutante. Des séances de formation à la biosécurité ont été organisées et un suivi précis de la situation aux États-Unis et dans le reste du Canada a été mis en œuvre dès l'apparition du virus en Amérique du Nord. Bientôt, l'implantation du système de traçabilité nous permettra d'agir rapidement dans les cas de maladie et de limiter les pertes financières qui y sont associées. La rentabilité des entreprises passe par un statut sanitaire exemplaire; c'est la raison pour laquelle nous avons conçu un plan d'accompagnement en santé porcine pour la période 2013-2018. Rappelons aussi que le bien-être animal a occupé une place importante dans les débats publics au cours de la dernière année avec la publication du nouveau Code de pratique pour le soin et la manipulation des porcs.

Enfin, l'un des mandats confiés par les élus à la direction générale concernait la cohabitation des différents modèles d'affaires existants. Dans le cadre d'un vaste processus de consultation sur l'intégration et la contractualisation mené par l'UPA, nous avons produit un document qui se veut une analyse factuelle visant à alimenter la réflexion amorcée. Parallèlement à cette démarche, le comité sur l'élevage à forfait a entrepris ses travaux sur le contrat type et l'évaluation des coûts de production de l'élevage à forfait dont les conclusions devraient être dévoilées dans les prochains mois. D'ailleurs, 2014 devrait être l'aboutissement de plusieurs chantiers entrepris ces dernières années.

En terminant, je tiens à remercier le président et les membres du conseil d'administration pour la confiance et l'appui qu'ils témoignent quotidiennement à notre équipe, qui se caractérise par son professionnalisme, son dynamisme et son souci de bien servir les éleveurs. Ensemble, nous pouvons être fiers du travail accompli.

Le directeur général,



Jean Larose



L'organisation

Fondée en 1966, Les Éleveurs de porcs du Québec sont une association agricole constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Les Éleveurs de porcs du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et au Conseil canadien du porc (CCP). Les Éleveurs de porcs du Québec représentent les intérêts de plus de 3 496 éleveurs, répartis dans 8 syndicats régionaux.

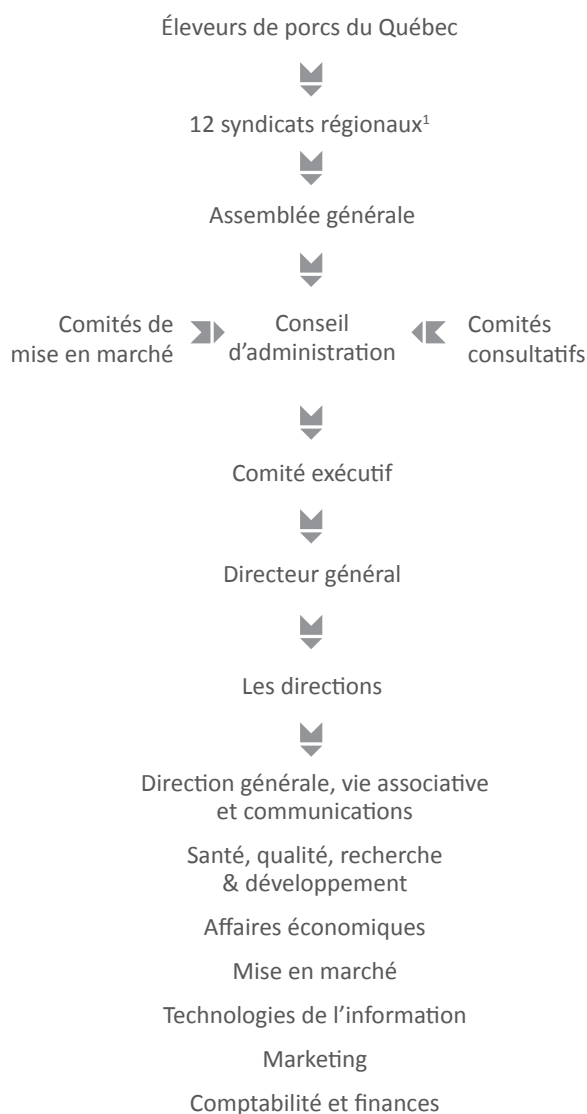
La mission

Les Éleveurs de porcs du Québec sont au service des intérêts des éleveurs de porcs en partenariat avec les acteurs de la filière porcine et en harmonie avec la société.

L'énoncé de mission

- Assurer la pérennité des entreprises porcines au Québec.
- Développer la production porcine de façon durable.
- Être un leader au sein de l'industrie porcine québécoise.
- Offrir à la population un produit de qualité supérieure.

Structure des Éleveurs de porcs du Québec



¹ À compter du 29 mai 2014, les Éleveurs de porcs du Québec compteront 8 syndicats affiliés à la suite des modifications apportées au découpage des territoires.

Les syndicats régionaux

La réflexion sur le réaménagement de la structure de l'organisation a été complétée dans la dernière année. Cela s'est traduit par un regroupement de syndicats régionaux qui sont passés de 12 à 8. La liste ci-dessous présente les coordonnées des 8 syndicats en place au 29 mai 2014.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU BAS-SAINT-LAURENT
 284, rue Potvin
 Rimouski (Québec) G5L 7P5
 Téléphone : 418 723-2424
 Télécopieur : 418 723-6045
 Courriel : mgagnon@upa.qc.ca
 Secrétaire : Mylène Gagnon

LES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA BEAUCE
 1068, boul. Vachon Nord, bureau 100,
 Place Mariville
 Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
 Téléphone : 418 228-5588 ou
 1 888 938-3872
 Télécopieur : 418 228-3943
 Courriel : maparent@upa.qc.ca
 Secrétaire : Marc-Antoine Parent

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
 1940, rue des Pins
 Nicolet (Québec) J3T 1Z9
 Téléphone : 819 293-5838
 Télécopieur : 819 293-6698
 Courriel : marcdessureault@upa.qc.ca
 Secrétaire : Marc Dessureault

LES ÉLEVEURS DE PORCS DE L'ESTRIE
 4300, boul. Bourque
 Rock Forest (Québec) J1N 2A6
 Téléphone : 819 346-8905
 Télécopieur : 819 346-2533
 Courriel : mspouliot@upa.qc.ca
 Secrétaire : Marc Sylvain Pouliot

SYNDICAT DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LANAUDIÈRE-OUTAOUAIS-LAURENTIDES
 110, rue Beaudry Nord
 Joliette (Québec) J6E 6A5
 Téléphone : 450 753-7486
 Télécopieur : 450 759-7610
 Courriel : claflamme@upa.qc.ca
 Secrétaire : Claude Laflamme

LES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA MAURICIE
 230, rue Vachon
 Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
 Téléphone : 819 378-4033
 Télécopieur : 819 371-2712
 Courriel : mbourgeois@upa.qc.ca
 Secrétaire : Mylène Bourgeois

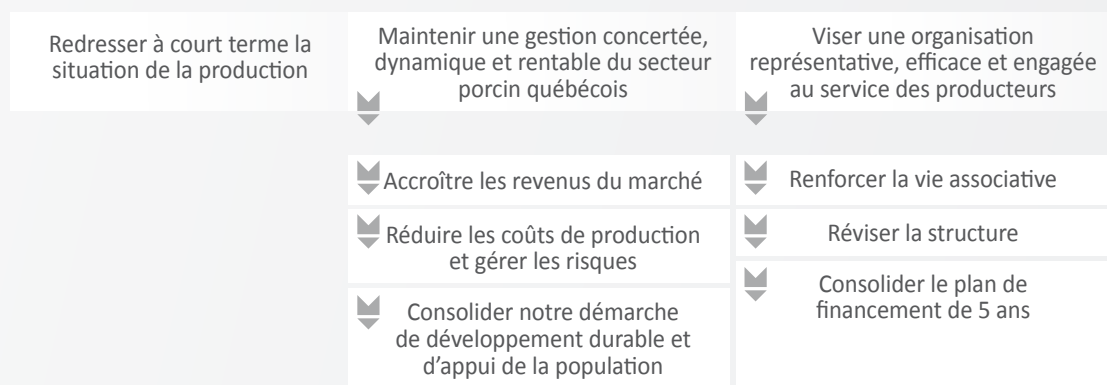
LES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA MONTÉRÉGIE
 3800, boul. Casavant Ouest
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
 Téléphone : 450 774-9154
 Télécopieur : 450 778-3797
 Courriel : elianebergeronpiette@upa.qc.ca
 Secrétaire : Éliane Bergeron Piette

LES ÉLEVEURS DE PORCS DES DEUX RIVES
 5185, rue Rideau
 Québec (Québec) G2E 5S2
 Téléphone : 418 872-0770
 Télécopieur : 418 872-3386
 Courriel : soniadumontquebec@upa.qc.ca
 Secrétaire : Sonia Dumont

Plan stratégique et priorités des Éleveurs de porcs du Québec

En lien avec sa mission fondamentale d'assurer la prospérité des entreprises porcines du Québec et d'être un leader au sein de l'industrie, l'organisation des Éleveurs de porcs du Québec est résolument tournée vers l'action. Elle agit avec vision, s'appuyant sur un plan stratégique « Pour une gestion concertée, dynamique et rentable du secteur porcin québécois » et avec le souci de bien canaliser ses efforts en effectuant un exercice annuel de priorisation de ses actions. Ainsi, se sont ajoutées, au plan quinquennal, une stratégie spécifique au redressement à court terme de la situation de la production ainsi qu'une autre stratégie, ayant pour objectif la mise à jour de la gouvernance de l'organisation et le retour à l'équilibre budgétaire.

PLAN STRATÉGIQUE



PRIORITÉS 2013

1. POURSUIVRE LES CHANTIERS EN ACTIVITÉ :

- Négocier une nouvelle Convention de mise en marché des porcs
- Améliorer les liquidités et favoriser le remboursement des PPA
- Réviser la structure et le fonctionnement de l'organisation
- Réviser le modèle de coût de production à l'ASRA
- Poursuivre le plan d'équilibre budgétaire
- Établir un plan de relève de la permanence
- Renforcer la vie associative
- Reconquérir le marché québécois – stratégie de marketing

2. AMORCER LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE 2014-2019

3. INTENSIFIER ET COORDONNER NOS ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Rapport de responsabilité sociale
- Traçabilité, qualité et bien-être animal

4. DÉVELOPPER UNE VISION ARTICULÉE ET RASSEMBLEUSE DES ENJEUX RELIÉS À L'AVENIR DE LA FERME INDÉPENDANTE ET DE LA COHABITATION ÉQUILIBRÉE AVEC L'ÉLEVAGE À FORFAIT

PRIORITÉS 2014

1. POURSUITE DE LA RÉALISATION DES CHANTIERS EN COURS :

- Négociation de la Convention de mise en marché des porcs
- Implantation de la nouvelle structure
- Équilibre budgétaire
- Amélioration des processus
- Plan de relève
- Reconquête du marché québécois
- Plan stratégique de la filière porcine
- Lancement du rapport de responsabilité sociale
- Mise en œuvre de la traçabilité
- Stratégie de relance de la filière porcine québécoise
- Stratégie santé et mobilisation contre la diarrhée épidémique porcine

2. AVENIR DE LA FERME INDÉPENDANTE ET COHABITATION ÉQUILBRÉE AVEC L'ÉLEVAGE À FORFAIT :

- Terminer les travaux pour l'élaboration du contrat type et de la grille de rémunération.
- Mettre en place des mesures concrètes qui vont démontrer la cohabitation possible entre les deux modèles.
- Identifier, de concert avec les acteurs concernés et la FADQ, les mesures à prendre pour améliorer l'acceptabilité sociale en regard du soutien aux entreprises qui œuvrent en réseau.
- Identifier des mesures (FADQ et programmes structurants) permettant de favoriser le choix du modèle d'affaires.

3. MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE :

- Souligner les 25 ans d'implication des Éleveurs de porcs du Québec dans la mise en marché collective.
- Élaborer une stratégie d'information pour les éleveurs et les partenaires une fois que la nouvelle Convention de mise en marché des porcs sera signée.
- Mettre en place, avec les acheteurs, un comité technique d'amélioration de la qualité.
- Formaliser un processus d'inspection afin d'assurer le respect de l'application de la Convention de mise en marché des porcs.

4. RENFORCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE :

- Au cours de l'exercice de révision des budgets des syndicats, évaluer les besoins des syndicats et préciser les fonctions des secrétaires.
- Élaborer une stratégie permettant d'améliorer la participation des éleveurs aux activités organisées par les syndicats.

VERS UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE PORCINE

L'industrie porcine, prise dans son ensemble, constitue un secteur clé pour l'économie du Québec. En 2014, la filière porcine québécoise représente la première filière bioalimentaire exportatrice, tandis que la production est la deuxième en importance au Québec. Il est donc important que cette industrie et les intervenants qui la composent coordonnent leurs efforts afin d'assurer le plein développement du secteur.

À LA FIN 2013, LES ÉLEVEURS ONT PROPOSÉ À LEURS PARTENAIRES UN PLAN DE RELANCE DE L'INDUSTRIE EN CINQ POINTS :

- Convenir avec l'État d'un cadre financier sur 5 ans.
- Conclure une Convention de mise en marché des porcs sur 5 ans.
- Proposer un plan d'action stratégique de la filière.
- Poursuivre les mesures ciblées (programmes d'adaptation).
- Établir une stratégie favorisant la relève.

UNE PREMIÈRE RENCONTRE BÉNÉFIQUE

Le 17 décembre 2013 une première rencontre des leaders de la filière (La Coop, l'AQINAC, abattoirs et Éleveurs) a permis de définir les orientations communes qui ont été discutées le 30 janvier 2014 en compagnie des représentants du ministre Gendron et des directions du MAPAQ et de la FADQ. La rencontre du 30 janvier a mis la table aux principaux enjeux et défis du secteur de même qu'aux solutions proposées par l'industrie. Il a alors été convenu de démarrer rapidement une démarche de planification stratégique sectorielle. Un comité de travail a été formé à cette fin.

CE COMITÉ A RETENU LES SERVICES DE M. MICHEL MORISSET ET DU GROUPE AGÉCO QUI ONT AMORCÉ LEURS TRAVAUX À LA FIN AVRIL AVEC L'OBJECTIF DE LES TERMINER À L'AUTOMNE 2014 SELON LE MANDAT SUIVANT :

- Mettre à jour le diagnostic du secteur et identifier les principaux enjeux et défis.
- Définir les objectifs, les moyens et les actions de la filière pour la période 2014-2019.
- Produire un plan d'affaires permettant de mesurer l'impact de l'investissement de l'État sur l'économie québécoise.

1

Redresser
à court terme la situation
de la production

3

Améliorer
la rentabilité par la
réduction des coûts
et la gestion des risques

4

Consolider
notre démarche de
développement
durable et d'appui
de la population

2

Accroître
les revenus du marché

Leaders
de confiance

5

Viser
une organisation
représentative, efficace
et engagée au service
des éleveurs



Redresser





1. Redresser à court terme la situation de la production



La pérennité des entreprises au cœur des priorités

Malgré la récente amélioration de l'environnement économique dans lequel les entreprises porcines œuvrent, la situation financière de bon nombre d'entre elles n'en demeure pas moins très fragile. Les abattages continuent de décroître. En 2013, on enregistre un recul des abattages de 2,7 %. Pour les quatre premiers mois de 2014, la baisse est de 4,8 % en comparaison avec la même période en 2013. Les retards cumulés par les fermes au cours des dernières années doivent maintenant être comblés. Les obligations financières des entreprises exercent une pression sur leur capacité d'investir à plus long terme. Dans cette perspective, la pérennité des entreprises demeure encore aujourd'hui au cœur des priorités des Éleveurs de porcs du Québec. En début d'année, les actions ont surtout permis d'assurer une transition pour le remboursement des avances du Programme de paiements anticipés (PPA) 2008. La priorité pour la seconde portion de l'année a été centrée sur l'objectif d'obtenir une couverture ASRA représentative de la réalité.

Vers un nouveau modèle de référence

Au cours de 2013, le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a réalisé, à la demande de La Financière agricole du Québec (FADQ), une enquête auprès de 79 entreprises de type naisseur-finisseur. L'objectif de cette enquête consistait à définir le coût de production de l'entreprise type qui servira de modèle de référence pour l'application du programme ASRA dans le secteur porcin, pour une période de 5, ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

1.

Tout au long des discussions avec le CECPA et la FADQ pour le renouvellement du modèle, les Éleveurs de porcs du Québec ont constamment eu pour objectif que l'entrée en vigueur du nouveau modèle s'inscrive dans la continuité des efforts consacrés par les éleveurs au cours des dernières années pour assurer leur avenir. En ce sens, le nouveau modèle doit non seulement offrir aux éleveurs la sécurité nécessaire pour consolider leur entreprise et leur permettre de réinvestir en elle, mais il doit être accompagné de mesures ciblées visant à permettre aux producteurs de poursuivre leurs efforts pour améliorer leur position concurrentielle.

Exclusion des prix anormalement bas

Lors de l'entrée en vigueur du nouveau modèle, le 1^{er} janvier 2014, cette sécurité recherchée n'était pas acquise. Les discussions tenues avec la FADQ ont néanmoins permis d'ouvrir la voie à différents chantiers de travail qui, dès 2014, permettront de bonifier la protection offerte par le nouveau modèle. Déjà, en début d'année, la FADQ a donné suite à l'un des engagements pris dans le cadre de nos discussions en modifiant le programme d'assurance stabilisation afin d'y prévoir les conditions qui lui permettront d'exclure des productions sous ASRA de l'application de la mesure des prix anormalement bas. Notons que pour 2013, cette mesure a eu pour effet de réduire la compensation ASRA de 1,38 \$/100 kg pour une entreprise naisseur-finiisseur.

Les autres travaux en cours ou à venir portent sur :

- La mise en place de mesures qui permettront d'atténuer l'impact d'une hausse du prix des céréales sur l'écart de couverture entre l'ancien et le nouveau modèle.
- La révision de la méthodologie d'évaluation de la valeur des actifs et du calcul des amortissements pris en compte dans le calcul du revenu stabilisé.
- L'ouverture de la FADQ pour reconnaître les investissements qui devront être faits par les entreprises pour s'adapter à de nouvelles exigences.
- Le développement de mesures ciblées pour accompagner les entreprises dans la transition vers le nouveau modèle.
- L'attente d'une décision ministérielle pour reconnaître les investissements en promotion et recherche au titre de dépenses admissibles au même titre que les autres postes de dépenses.
- L'engagement de la FADQ à évaluer le traitement des gains d'efficacité pouvant découler de la nouvelle Convention de mise en marché des porcs.

Réflexion en cours sur la gestion des risques

En cours d'année, le ministre du MAPAQ a confié à un groupe de travail le mandat d'entreprendre une réflexion sur les outils de gestion des risques et d'émettre des recommandations quant aux ajustements qui devraient être apportés. Les positions défendues jusqu'à ce jour par les Éleveurs de porcs du Québec en regard de cette réflexion sont :

- Les entreprises porcines sortent à peine d'une période très difficile. Elles ont besoin de pouvoir compter sur un engagement de l'État en matière de sécurité des revenus. Il faut éviter tout changement qui pourrait perturber davantage le secteur.
- Dans cette perspective, il faut d'abord veiller à ce que la transition vers le nouveau modèle offre aux entreprises des conditions propices à leur consolidation et à leur développement.

- Les interventions de l'État en matière de sécurité des revenus doivent être acceptables socialement et permettre de combler un manque à gagner documenté et mesurable. Elles doivent s'insérer en complément à une démarche des groupes concernés pour améliorer leur position concurrentielle par une réduction des coûts et une bonification des revenus du marché.
- Le budget de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles doit être bonifié. Un tel programme, basé sur un diagnostic préalable, est nécessaire pour accompagner les entreprises dans les changements à entreprendre afin d'améliorer leur position concurrentielle.

PPA: modifications à la loi

Le Programme de paiements anticipés (PPA), pour lequel les Éleveurs de porcs du Québec ont été nommés « agent d'exécution », est un programme fédéral qui relève de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA). Le PPA est un programme de garantie d'emprunt qui permet aux producteurs de porcs d'avoir plus facilement accès au crédit, pendant une période donnée, au moyen d'avances de fonds sur la valeur de leur produit agricole. Le PPA vise à accroître les possibilités de commercialisation pour les éleveurs de porcs en leur procurant les liquidités, dont ils ont besoin à court terme. Le montant maximum des avances est de 400 000 \$. Les intérêts sur les premiers 100 000 \$ de l'avance sont assumés par le gouvernement. Actuellement, plus de 150 éleveurs bénéficient du programme auprès des Éleveurs de porcs du Québec pour un total d'avances de 17,3 millions \$, dont 13 millions \$ sans intérêt.

En décembre 2013, Agriculture et Agroalimentaire Canada a déposé un projet de loi qui viendra modifier la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. Les modifications proposées visent à simplifier l'administration du Programme de paiements anticipés, réduire les formalités administratives, assouplir le programme et le rendre plus accessible. La sanction royale du projet de loi est prévue pour juin 2014. L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour la campagne 2015-2016. L'organisation des Éleveurs a participé activement au processus et aux séances de consultation du gouvernement pour la validation des modifications.

Des demandes pour bonifier l'accès au PPA

En collaboration avec les responsables d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, les Éleveurs de porcs du Québec poursuivent leurs efforts pour améliorer l'accessibilité au PPA et le rendre plus adapté à la réalité du secteur porcin. Des solutions aux demandes, déposées en 2012, sont en développement et certaines feront partie des modifications au projet de loi décrit précédemment. Ces demandes visent à :

- Permettre aux producteurs qui élèvent des porcs en tout plein tout vide de bénéficier de la portion sans intérêt de l'avance PPA pour chaque élevage.
- Bonifier l'avance accessible aux entreprises de type naisseur.
- Accorder une avance pour la commercialisation des animaux reproducteurs et de réforme.

2

Accroître





2. Accroître les revenus du marché



Vingt-cinq ans de l'encan électronique des porcs

Il y a 25 ans, le 3 mars 1989 précisément, la Fédération des producteurs de porcs du Québec lançait la vente par enchère électronique des porcs. Une étape importante qui est née de la volonté des éleveurs de se donner des mécanismes de vente en commun, mais également de l'adhésion unanime des représentants des abattoirs à œuvrer dans un cadre de mise en marché collective en procédant à la signature d'une première convention de mise en marché des porcs.

Au fil des ans, le mode de mise en marché a évolué. La convention en vigueur aujourd'hui est fort différente, mais s'appuie encore sur une volonté commune des éleveurs et des abattoirs d'œuvrer ensemble pour améliorer la mise en marché. En ce sens, l'encan électronique aura contribué à laisser en héritage une nouvelle relation entre les éleveurs et les acheteurs, qui s'est traduite par une approche filière indispensable pour l'ensemble de l'élevage porcin au Québec.

Renouvellement de la convention : on poursuit l'atteinte des grands principes

Les Éleveurs de porcs du Québec ont poursuivi les négociations entamées avec les acheteurs en vue de renouveler la Convention de mise en marché des porcs. Plusieurs rencontres de négociation ont été tenues à la suite desquelles la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a accepté, en novembre 2013, la demande des parties d'amorcer un processus de conciliation.

2.

Tous ont démontré un intérêt commun de maintenir les piliers de la convention actuelle, soit le maintien des garanties d’approvisionnement et des assignations, l’utilisation d’une référence américaine du prix et le maintien des liens entre l’éleveur et l’acheteur. Les objectifs poursuivis par les Éleveurs de porcs du Québec sont :

- De permettre que s’exprime la capacité de payer des acheteurs au Québec.
- D’assurer un meilleur partage des risques et d’améliorer l’efficacité de la chaîne de valeur.
- De permettre davantage de souplesse dans le choix de l’abattoir.
- D’assurer l’équité des mécanismes et la transparence pour tous les éleveurs.

On rappelle qu’une approche de négociation raisonnée a été privilégiée par les Éleveurs de porcs et les abattoirs. Ainsi, les services d’une professionnelle ont été retenus à la suite d’un accord entre les représentants des abattoirs signataires de la Convention de mise en marché et les Éleveurs de porcs du Québec pour accompagner les parties en vue d’en arriver à une position commune.

Travaux pour la mise en marché des sujets de réforme

Le comité de mise en marché des naisseurs a poursuivi son travail en matière de la mise en marché des truies de réforme, des porcs légers (moins de 65 kg) ainsi que des verrats lourds et légers dans le but d’optimiser les revenus provenant de cette catégorie de produits. Un exercice de déclaration volontaire des prix de vente des truies de réforme a permis de constater des écarts dans les prix versés aux différents éleveurs du Québec, nonobstant la taille de leur entreprise et leur région d’origine.

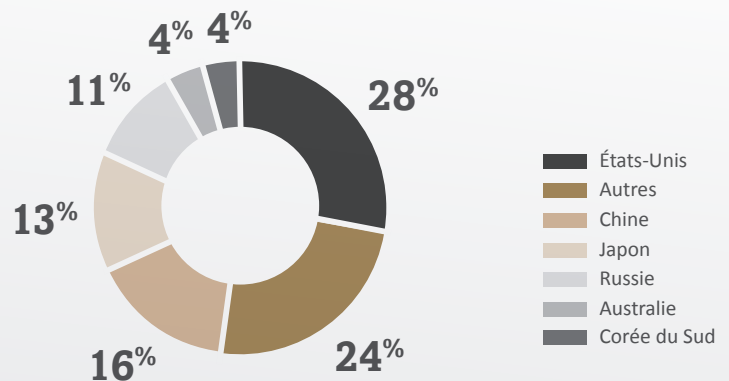
Afin d’optimiser le revenu de vente des sujets de réforme, le comité de mise en marché des naisseurs et les membres du conseil d’administration des Éleveurs de porcs du Québec ont donné leur appui afin d’évaluer différents outils collectifs, notamment de mise en marché, permettant d’ajouter davantage de transparence dans cette niche. Jusqu’à maintenant, la capacité et le potentiel d’abattage et de transformation

au Québec ont été sondés. Le comité poursuit ses travaux en évaluant la possibilité d’appuyer le développement de partenariats entre les éleveurs et des abattoirs au Québec dans l’objectif d’améliorer le prix payé aux éleveurs, d’assurer l’équité et d’instaurer une garantie de paiement.

Des porcs sans ractopamine

À la suite de la décision des autorités russes de cesser les importations de viande produite avec de la ractopamine, Olymel s’est entendue, au début 2013, avec les entreprises livrant à son abattoir de Vallée-Jonction pour qu’elles cessent l’utilisation de la ractopamine. En cours d’année, Atrahan Transformation inc. a pris la même entente avec les éleveurs avec qui elle fait affaire. Afin de couvrir les coûts supplémentaires de ce changement pour les éleveurs, Olymel et Atrahan Transformation inc. ont accepté d’appliquer un modèle de compensation qui est calculée et versée chaque semaine aux entreprises concernées par les Éleveurs de porcs du Québec. D’autres acheteurs évaluent l’intérêt d’aller en ce sens.

PRINCIPALES DESTINATIONS DE LA VIANDE DE PORC EXPORTÉE (% DU VOLUME) - 2013



Révision de la grille Qualité Québec

Durant le premier semestre de 2013, les Éleveurs de porcs du Québec et les acheteurs ont amorcé des discussions afin de réviser la méthode de calcul de l'indice moyen permettant d'établir le prix de base de la grille Qualité Québec. Ces discussions ont aussi permis de discuter de la strate de poids optimal.

Après l'analyse de différents scénarios par le comité de mise en marché et le conseil d'administration des Éleveurs de porcs, les deux instances ont décidé que soient proposées les modifications suivantes aux acheteurs signataires de la Convention de mise en marché des porcs :

- Ajuster la base de calcul de l'indice des 13 dernières semaines de la grille Qualité Québec en excluant les porcs non classés. Cette modification permettait d'établir un indice moyen des porcs livrés en fonction de cette grille.
- Élargir la strate optimale de cette même grille de 20 kg à 23 kg. Ce changement permettait de répondre à plusieurs demandes d'éleveurs afin qu'ils disposent d'une plus grande flexibilité dans la sélection des porcs livrés.

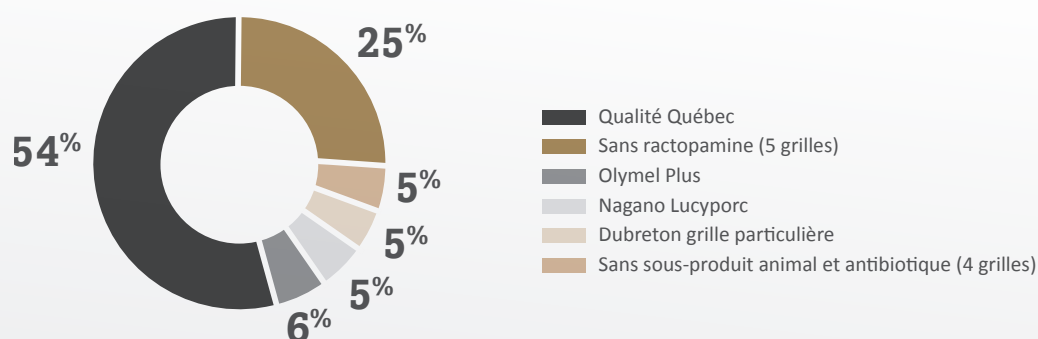
Cette proposition a été acceptée par les acheteurs, puis homologuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Disponibilité du prix de référence américain

Entre le 3 octobre et le 18 octobre 2013, en raison du conflit touchant les services gouvernementaux des États-Unis, le rapport LM_HG 201, utilisé pour la fixation du prix quotidien de vente des porcs au Québec, n'était pas disponible. Durant cette période, les Éleveurs de porcs du Québec ont alors convenu avec les acheteurs d'une méthode de calcul du prix de facturation préliminaire en attendant la reprise des activités. Parallèlement, les Éleveurs ont établi un prix de pool préliminaire pour cette même période.

Dès la reprise des activités, le 20 octobre, la détermination du prix journalier a été réalisée comme à l'habitude et le *United States Department of Agriculture* (USDA) a procédé à la publication rétroactive du prix moyen payé des porcs américains pour la période de fermeture. À la suite de cette information, les parties signataires de la Convention de mise en marché des porcs ont convenu d'une entente qui a été homologuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) sur la transposition du prix de vente publié par le *USDA* en prix journalier. Les Éleveurs ont procédé à l'ajustement du prix de facturation et du prix de pool préliminaire pour les éleveurs comme le prévoyait l'entente.

RÉPARTITION DES PORCS ABATTUS ENTRE LES DIFFÉRENTES GRILLES DE CLASSEMENT - 2013



2.

La tendance se maintient pour Le porc du Québec

Proclamé viande la plus tendance en 2013 par les plus grands influenceurs de la gastronomie, le porc du Québec poursuit sa lancée en séduisant tant les experts que les consommateurs. En fait, en dépit d'une baisse persistante de la consommation de viande par personne, le porc a su accroître sa popularité au Québec. Tirées d'une analyse publiée en 2013 par la firme AC Nielsen et supervisée par la direction des études économiques du MAPAQ, les conclusions d'enquêtes confirment des hausses de 6,62 % de volume de ventes pour le porc. Une tendance cinq fois plus performante que pour les autres viandes (+ 1,47 %). Le Service du marketing vogue sur cette vague de popularité en mettant à profit la notoriété acquise au cours des dernières années.

C'est cette même notoriété qui a amené les trois grandes chaînes d'épicerie à acheter des étiquettes arborant le logo officiel afin d'identifier les barquettes en tablettes. Les campagnes des dernières années et la visibilité accrue de la marque ont également rehaussé la perception de la qualité du produit auprès des consommateurs qui exigent davantage le porc du Québec aux points de vente. L'année 2014 ne sera pas en reste, car de nouvelles publicités télévisuelles seront en ondes, dès l'automne, et plusieurs collaborations spéciales sont à prévoir tout au cours de l'année.

Développement et lancement d'une nouvelle identité « Les Éleveurs de porcs du Québec »

Cette nouvelle signature, plus authentique et chaleureuse, contribue déjà à la valorisation de la profession selon les échos élogieux enregistrés à ce jour par de nombreux acteurs de la filière. La synergie entre les logos des Éleveurs et de leur marque « Le porc du Québec » favorise une plus grande cohérence et démontre une belle cohésion entre les différentes visibilités accordées.



Lancement du site mobile Le porc du Québec

Les Éleveurs de porcs du Québec sont les premiers à avoir adopté une stratégie mobile pour leur produit, les premiers pour une viande, confirmant ainsi leur caractère innovateur. Les analyses *Google Analytics* confirment que 81 % des consommateurs qui ont visité le nouveau site leporcduquebec.com, depuis son lancement, en octobre 2013, l'ont fait en utilisant leur appareil mobile (téléphone ou tablette). Notons que le nouveau site comprend aussi une section dédiée à la valorisation de la profession en présentant des portraits d'éleveurs de porcs. Depuis cette revitalisation, on relève une augmentation de 57 % du nombre d'abonnés Facebook Porc du Québec.



Un succès monstre pour Bête & Fête 2013

Tenue le 24 octobre 2013 à la Tohu de Montréal, cette troisième présentation du rassemblement gourmand Bête & Fête a donné des visibilité médias équivalant à plus d'un demi-million de dollars et rejoint 7 millions de consommateurs. Cela se traduit par 79 parutions imprimées et 12 entrevues accordées qui ont fait rayonner les messages clés des Éleveurs de porcs du Québec. Ce rendez-vous célébrant le savoir-faire des éleveurs et la qualité de leur produit a rassemblé tous les influenceurs de renom de l'industrie ainsi que le ministre du MAPAQ.

De nouveaux outils pour les commandites

Les Éleveurs de porcs du Québec ont adopté une politique de commandite officielle permettant ainsi aux solliciteurs de s'inscrire en ligne sur le site Internet et aux membres du comité de sélection de prendre des décisions rapides et efficaces à l'aide d'une rigoureuse grille d'évaluation. Voilà une initiative signée par le Service du marketing et qui a suscité le déploiement de 25 commandites officielles à travers la province en 2013.

En 2014, le Service du marketing a élaboré un nouvel outil de recherche de commandites auprès des acteurs de la filière en vue du financement de divers événements corporatifs. Il s'agit d'une trousse synthèse qui invite les décideurs d'entreprises ciblées à s'engager dans le soutien des activités des Éleveurs de porcs du Québec.

Une collaboration marketing accentuée avec les abattoirs

Le comité valorisation du produit et de la profession a accueilli deux membres représentant les abattoirs dans le but de favoriser une meilleure convergence des efforts marketing et de mise en marché. Le partage des stratégies permet une intégration efficace ainsi qu'une optimisation des différentes tactiques.

Désireux de stimuler les projets d'innovation dans le développement des marchés de leurs six partenaires – abattoirs, les éleveurs membres du comité leur ont proposé un programme de bourses dédiées à l'ennoblissement du porc du Québec. Ces bourses sont financées à même les contributions des revenus marketing des abattoirs. Les critères établis misent sur la recherche de nouvelles propriétés d'un produit à valeur ajoutée, le développement d'une nouvelle marque privée ou encore le déploiement d'une stratégie promotionnelle audacieuse et percutante. Les quatre projets retenus par le jury associent le sceau Le porc du Québec à la marque de l'entreprise (abattoir) pour ainsi maximiser la visibilité du produit des éleveurs.

Encourager les éleveurs artisans

Les membres du comité marketing ont également convenu de l'importance d'entreprendre une réflexion stratégique destinée au soutien des éleveurs transformateurs indépendants dans l'objectif d'appuyer le réseau des éleveurs artisans. Cette entraide s'inscrit dans le courant de la différenciation du porc du Québec alors que les tendances du marché riment de plus en plus avec authenticité et proximité.

2.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

Selon les résultats du sondage Ipsos effectué en novembre 2013, **75%** des répondants affirment qu'il est important pour eux que le porc qu'ils achètent ait été élevé au Québec.

IGA confirme enregistrer des hausses marquées de **20** à **30%** des ventes de nouvelles coupes en période de soutien promotionnel.

La promotion automnale Innovation durable Porc du Québec (Loblaws-Provigo) «Faire une différence une bouchée à la fois» a enregistré des retombées de vente de **+25%** et a bénéficié d'une couverture de presse de 8 articles alors que 13 magasins ont été visités par des duos éleveurs-chefs.

Le blitz promotionnel d'automne a permis d'afficher 1 341 144 publicités du porc du Québec sur les sites Web les plus populaires du marché (**+7%** par rapport à 2012).

Les commandites TV 2013 *Par-dessus-le marché* et *Apollo* ont enregistré des cotes d'écoute supérieures aux attentes avec respectivement **+30%** (200 000 auditeurs) et **+6%** (243 500 auditeurs).

La promotion Noël 2013 dans l'encart gourmand *La Presse* a suscité une hausse des visites Web de **40%**, soit l'équivalent de tout le trafic mensuel habituel.

Les placements médias dans *La Presse* ont significativement été bonifiés en 2013 grâce à l'attribution gratuite de bandeaux publicitaires sur le nouveau véhicule tablette *La Presse +* (valeur ajoutée de près de 40 k\$).

Accord de libre-échange Canada – Union européenne

Le 18 octobre 2013, le premier ministre Harper annonçait qu'une entente de principe était intervenue entre le Canada et l'Union européenne sur un accord de libre-échange. Il s'agit du premier accord de libre-échange pour l'Union européenne, qui négocie actuellement avec les États-Unis un accord similaire. Pour entrer en vigueur, cependant, cet accord doit être ratifié par l'ensemble des pays membres de l'Union européenne et des provinces du Canada. Ce processus pourrait prendre jusqu'à cinq ans.

Pour le secteur porcin, l'Union européenne octroiera, dès la mise en application de l'accord, un contingent tarifaire total de 81 000 tonnes équivalent carcasse de porc frais, réfrigéré ou congelé.

Toutefois, aucune garantie concernant de possibles barrières non tarifaires (bien-être animal, alimentation ou autres) n'a été fournie par l'Union européenne. De plus, la production intérieure de porcs est très importante en Europe. Par conséquent, les gains pour le secteur porcin sont hypothétiques pour le moment.

Accord de libre-échange Canada – Corée du Sud

Le 11 mars 2014, un accord a été annoncé par le Canada et la Corée du Sud. Les négociations avaient débuté en 2003, puis suspendues à la suite de l'embargo de la Corée du Sud sur le bœuf du Canada avant de redémarrer en 2012. Cet accord permettra l'abolition graduelle et complète des droits de douane sur le porc surgelé canadien (80 % des exportations) 5 ans après la ratification de l'accord.

En 2011, le Québec avait exporté pour 92 millions de dollars de viande de porc en Corée du Sud. À la suite de la signature d'un accord de libre-échange entre la Corée du Sud et les États-Unis ainsi que l'Union européenne, les exportations de viande de porc du Québec ont chuté pour atteindre 33 millions de dollars en 2013. L'élimination graduelle des tarifs jumelée au taux de change avantageux du dollar canadien devraient permettre aux exportateurs de viande de porc canadien de jouer à armes égales d'ici deux à trois ans avec leurs homologues exportateurs. Par contre, ils devront se mesurer à la hausse de la production porcine de la Corée du Sud qui, depuis 2011, a progressé de 44 %.

Négociations du Partenariat transpacifique

Les négociations du Partenariat transpacifique (PTP), menées principalement par les États-Unis, ont pris un tournant différent en 2013 avec l'inclusion du Japon dans ce futur accord. En plus de ces deux pays, l'Australie, le Brunei, le Chili, le Canada, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour ainsi que le Vietnam sont les futurs pays membres de ce partenariat qui regroupera 40 % du PIB mondial. Il s'agirait de l'accord de libre-échange le plus important dans le monde.

Depuis l'arrivée du Japon parmi les futurs membres du PTP, l'allure des négociations a diminué de façon perceptible. Initialement, les négociateurs qui s'attendaient à conclure un accord avant la fin de 2013 envisagent plutôt la fin de 2014. Le ralentissement des négociations est causé par la volonté des États-Unis de préserver leurs tarifs sur les exportations de voitures et par le Japon désireux de protéger son secteur agricole, dont le porc. La conclusion de l'accord dépendra fortement de la capacité de ces deux pays à s'entendre.

3

Améliorer



3. Améliorer la rentabilité par la réduction des coûts et la gestion des risques



Plus que jamais, la santé est au cœur des actions

Conscients des enjeux majeurs liés à la santé, les Éleveurs de porcs du Québec ont été, une fois de plus cette année, très engagés dans les différents dossiers concernant la santé des troupeaux. Le plan d'accompagnement en santé porcine 2013-2018, développé en 2012 sous l'initiative des Éleveurs et entériné par le comité santé de la Table filière porcine, demeure un guide d'importance dans le développement d'actions concertées. Le travail amorcé dans les dernières années pour que le secteur porcin se donne un plan d'action et des moyens d'agir en cas de crise sanitaire a d'ailleurs porté ses fruits au cours de la dernière année.

Création de l'Équipe québécoise de santé porcine

Face à la menace que représente l'introduction d'une maladie à déclaration obligatoire, telle la fièvre aphteuse, les Éleveurs de porcs du Québec ont proposé, en 2009, aux membres de la Table filière porcine, de voir au développement d'un plan de mesures d'urgence spécifique à la production porcine sur la base du plan de mesures d'urgence développé dans le secteur de la volaille nommé ÉQCMA.

En 2010, grâce au financement accordé par le Conseil de développement de l'agriculture du Québec et les Éleveurs de porcs du Québec, un projet a permis de voir à l'élaboration d'un tel plan. En décembre 2012, soit à la fin du projet, un exercice de simulation de crise impliquant tous les intervenants de la filière a été organisé afin de mesurer l'impact du besoin de mobilisation de l'ensemble des partenaires de l'industrie pour affronter une telle réalité. Forts de cette expérience, les partenaires de la filière ont conclu à la nécessité de maintenir le développement d'un plan de mesures

3.

d'urgence en créant une structure officielle. C'est ainsi que l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) a été officiellement formée, le 25 juin 2013, avec l'aide du financement de trois partenaires majeurs : les Éleveurs de porcs du Québec, les abattoirs signataires de la Convention de mise en marché des porcs et l'AQINAC.

Contre l'introduction et la propagation de la diarrhée épidémique porcine

Au printemps 2013, la diarrhée épidémique porcine (DEP) a fait son apparition aux États-Unis. Lors de l'assemblée annuelle des Éleveurs en juin 2013, les délégués ont adopté une résolution visant à élaborer un plan d'action pour contrer l'introduction et la propagation de ce virus dans le cheptel québécois. Le mandat de coordination des activités a été confié à l'EQSP qui a mis en application une version adaptée à la DEP. Après l'assemblée générale annuelle, une communication a été transmise à tous les éleveurs pour les sensibiliser à l'importance d'accroître les mesures de biosécurité par, entre autres choses, la publication de fiches d'information et de prévention adressées aux principaux intervenants de la filière soit : producteurs, transporteurs et abattoirs.

L'aide du MAPAQ

L'une des premières actions menées a été d'obtenir le soutien du MAPAQ pour la réalisation d'un projet visant à mieux comprendre le virus et à mieux connaître les facteurs de risque de son introduction et sa propagation au Québec. Ce projet, qui s'est terminé en décembre 2013, a notamment guidé les actions prioritaires pour réduire le risque d'introduction de la DEP au Québec. L'évolution de la situation sur la DEP est mise à jour sur une base hebdomadaire sur le site Internet des Éleveurs de porcs du Québec.

Production d'outils de prévention

Une autre initiative, portant celle-là sur les outils et programmes d'accompagnement pour réduire les risques de contamination par la DEP, est en cours. Ainsi, toutes les entreprises de transport, incluant les producteurs transporteurs et les parcs de rassemblement, reçoivent des conseils de professionnels relativement aux mesures de biosécurité qui doivent

être prises. Cette initiative favorise l'uniformisation et l'optimisation des pratiques de biosécurité dans ce secteur crucial du transport des animaux vivants. La liste des transporteurs qui ont reçu la visite de l'équipe du Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) est rendue disponible sur le site Internet des Éleveurs de porcs du Québec.

Mobilisation des partenaires

La collaboration et l'implication des partenaires de la filière ont jusqu'à maintenant été profitables et constituent un bon exemple des résultats que l'on peut obtenir en se concertant. Un an après l'apparition de la DEP aux États-Unis, on peut croire que les activités de mobilisation orchestrées par l'EQSP et ses partenaires ont contribué à réduire les risques d'introduction de la DEP au Québec. Il faut cependant demeurer extrêmement vigilant et continuer de miser sur le respect des recommandations en matière de biosécurité et sur la transparence et la collaboration entre toutes les parties concernées.

En route vers une veille sanitaire provinciale et des activités de contrôle local d'éradication du SRRP

Tout au cours de l'année, et de concert avec le CDPQ, les Éleveurs de porcs du Québec se sont assurés du soutien des activités visant le développement de veille sanitaire provinciale et de la poursuite des activités de contrôle local d'éradication (CLÉ) du syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP).

Les Éleveurs ont appuyé l'initiative des régions de la Beauce et de Québec dans le développement et l'application d'une veille sanitaire du SRRP. Fort de l'expérience vécue dans ces deux régions, et par souci de répondre adéquatement aux préoccupations de tous les partenaires de la filière en cette matière, un groupe de travail interprofessionnel a été créé pour statuer sur les balises d'un tel concept qui fera consensus au sein de tous les partenaires. Les différents concepts (statut sanitaire, séquençage, veille sanitaire à l'intérieur ou non des activités de contrôle local d'éradication) ont été pris en compte afin d'obtenir une vision complète d'une veille sanitaire provinciale comme il a été exprimé par les participants lors de cet exercice de réflexion.

Le résultat des travaux du groupe interprofessionnel a été présenté et adopté par les membres du comité santé de la Table filière porcine en janvier 2014. Le CDPQ s'est vu confier, par le comité santé de la Table filière porcine, la responsabilité de planifier, de concert avec les Éleveurs et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, la mise en œuvre d'une veille sanitaire provinciale sur le SRRP.

Activités de contrôle d'éradication

Quant à la poursuite des activités de contrôle local d'éradication du SRRP, les Éleveurs ont demandé au CDPQ d'inclure, dans le plan de développement de la veille sanitaire provinciale, le soutien des groupes CLÉ existants et l'appui au développement de nouveaux groupes en 2014.

C'est ainsi qu'en mars 2014, le CDPQ a présenté aux Éleveurs de porcs du Québec un plan d'action spécifique pour la poursuite des activités de contrôle du SRRP et de la mise en œuvre de la veille sanitaire provinciale. Étant donné que le plan d'action présenté est conforme au plan d'accompagnement en santé porcine 2013-2018, les Éleveurs ont convenu de participer à la promotion de ces activités de veille sanitaire et de soutien des activités de contrôle local d'éradication à l'échelle provinciale et de participer financièrement à ces activités structurantes.

La traçabilité dans le secteur porcine

L'adoption, en janvier 2014, du règlement fédéral sur l'identification et la traçabilité des porcs a officialisé la date de mise en œuvre dudit règlement à l'échelle nationale, soit le 1^{er} juillet 2014. Au cours des dernières années, les Éleveurs de porcs du Québec ont adapté les outils en place au sein de leur structure afin de faciliter et simplifier la saisie des informations exigées par le règlement fédéral en complémentarité aux exigences des déclarations liées à la Convention de mise en marché des porcs.

Les entreprises disposeront d'un canal unique de déclarations par le biais des outils du Service de la mise en marché et auront accès à la vérification de leurs informations de traçabilité directement dans le système canadien PorcTracé. Les renseignements qui seront disponibles quant aux mouvements des animaux pourront être fort utiles pour contrer la propagation de maladies et, par conséquent, minimiser les coûts qui y sont liés.

Formations

Par ailleurs, puisque les associations provinciales ont la responsabilité de la mise en œuvre de la traçabilité dans leur province, les Éleveurs ont préparé un plan de communication et de formation auprès de tous les intervenants de la filière porcine québécoise. Les premières activités de formation ont démarré en mars 2014 et se poursuivront jusqu'au 1^{er} juillet 2014. Outre ce plan de formation et de communication, le Service de mise en marché assumera la relève d'accompagnement auprès de tous les intervenants après le 1^{er} juillet 2014 de façon à assurer la bonne compréhension des exigences.

Popularité croissante en 2013 et 2014 du Service de gestion des risques du marché

Le Service de gestion des risques du marché a été développé par les Éleveurs de porcs du Québec afin de permettre aux entreprises porcines d'anticiper et protéger le revenu de vente des porcs d'abattage en s'appuyant sur le marché à terme et la prise de contrats à livraison différée (CLD).

Les Éleveurs de porcs avaient dû suspendre ce service en raison de l'accroissement des besoins de financement qui étaient nécessaires au soutien des dépôts initiaux et des appels de marge. Après que des modifications eurent été apportées relativement au nombre de porcs pouvant être engagés par une entreprise et relativement au nombre de périodes au cours desquelles une entreprise peut prendre des contrats, le service a redémarré à l'automne 2012. Les entreprises ont cependant été beaucoup plus actives en 2013 et 2014. L'augmentation des prix des derniers mois a créé un engouement pour le service à un point tel que les prévisions sur le nombre de porcs qui seraient placés sous CLD en 2014 ont été atteintes après quatre mois seulement. Aujourd'hui, le service compte plus de 165 entreprises inscrites alors que ce nombre était de 52 lors de sa suspension en février 2011.

Formation des entreprises et financement du service

Au cours de la dernière année, les Éleveurs ont tenu dix sessions de formation ayant permis à 127 éleveurs de comprendre le fonctionnement du service. Par ailleurs, les Éleveurs ont entrepris une démarche visant à optimiser le fonctionnement du service pour en minimiser les coûts d'opération. À court terme, afin d'assurer l'autofinancement

3.

du service, les frais de transaction seront majorés à 1,52 \$ par porc faisant l'objet d'un contrat à livraison différée (CLD), soit une augmentation de 0,30 \$ par porc. Les frais fixes de 25 \$ par CLD demeurent inchangés, peu importe le nombre de porcs.

Développement du service

Afin de favoriser une plus grande utilisation du service par les entreprises, tant du point de vue du nombre de porcs qu'elles peuvent engager que celui du nombre de périodes au cours desquelles elles peuvent prendre des CLD, les Éleveurs sont en discussion avec une institution financière dans le cadre du programme Agri-Risque.

En parallèle, les démarches pour obtenir un appui au développement du service des instances gouvernementales se sont poursuivies. En 2013, Agriculture et Agroalimentaire Canada a commandé une analyse actuarielle en vue d'instaurer un programme similaire au SGRM à l'échelle nationale. À la suite du dépôt du rapport sur la faisabilité d'un programme canadien de gestion des risques en novembre 2013, le Conseil canadien du porc mènera une enquête visant notamment à sonder l'intérêt des entreprises pour un tel service.

Suivi resserré des garanties de paiements des acheteurs

La hausse des prix de vente des porcs a nécessité une intensification du suivi des garanties de paiements fournies par les acheteurs qui ont fait preuve d'une excellente collaboration pour déployer rapidement des mesures d'ajustement de leurs garanties, et ce, à la satisfaction des Éleveurs de porcs du Québec.

Dans un contexte d'augmentation de prix, comme on l'a connu, le mécanisme de suivi revêt une grande importance. D'ailleurs, de manière préventive, les Éleveurs procéderont à des réévaluations sporadiques en fonction de l'évolution des prix du marché dans le but d'aviser les acheteurs d'un éventuel besoin d'augmenter leurs garanties de paiements.

Étude sur l'offre et la demande de services-conseils pour les éleveurs indépendants

Les services du Groupe AGÉCO ont été retenus en cours d'année afin de réaliser une étude sur les services-conseils en production porcine, en particulier chez les éleveurs dits indépendants, c'est-à-dire ceux propriétaires des porcs qu'ils mettent en marché.

L'objectif général du projet était d'améliorer l'offre quantitative et qualitative de services-conseils destinés aux éleveurs de porcs. Les éleveurs et les conseillers ont été consultés afin de connaître leurs avis sur l'offre actuelle de services-conseils et les futurs besoins. Il ressort que le taux de satisfaction des éleveurs à l'égard des services offerts est bon et l'approche interprofessionnelle des services-conseils, soutenue par la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles est une formule à maintenir. Par ailleurs, l'étude met en évidence les principaux besoins à prévoir en matière de services-conseils concernant principalement le bien-être animal, la gestion de l'entreprise ainsi que la gestion des risques du marché.

Structures de fermes et performance économique

Au cours de l'année 2013, La Coop fédérée s'est jointe aux Éleveurs de porcs du Québec pour la réalisation d'une analyse comparative de la performance des entreprises porcines québécoises par rapport à celle observée en Ontario et aux États-Unis. L'analyse démontre que tant au Québec qu'aux États-Unis qu'en Ontario, les structures d'entreprises ont toutes évolué dans le même sens, soit vers un accroissement de la taille des entreprises, du niveau de spécialisation des entreprises et de l'élevage à forfait. Cette évolution reflète les gains de productivité associés à la taille et à la technologie dans la mesure où ces deux facteurs sont reliés. L'élevage à forfait s'est accru au cours de la période d'étude de même que le développement des contrats de mise en marché. D'un point de vue structurel, les changements survenus aux États-Unis sont davantage arrivés par vagues, tandis que les changements, au Québec et en Ontario, ont été plus progressifs.

À la lumière des travaux réalisés et des échanges effectués, l'orientation générale retenue par les membres du comité pour accroître la compétitivité et la viabilité des fermes porcines québécoises est d'innover au chapitre des modèles de réseautage des entreprises et de coordination verticale afin d'offrir un choix aux producteurs quant à leur modèle d'affaires qu'ils pourront définir en fonction de leurs valeurs respectives.

Plusieurs pistes d'actions ont été proposées, notamment de faire un état des lieux du réseautage actuel des entreprises porcines québécoises ainsi que du niveau de coordination verticale de l'industrie.

Étude de l'impact économique

Les Éleveurs de porcs du Québec procèdent périodiquement à l'évaluation des retombées économiques de la filière porcine au Québec. Cet exercice est réalisé pour mieux comprendre et démontrer l'importance des bénéfices que retirent de la filière les travailleurs, les entreprises et les gouvernements. Dans cette perspective, la société MCE Conseils a réalisé une étude comparative des impacts économiques directs et indirects générés, pour l'année 2012, à l'échelle du Québec, par la production porcine et de six autres secteurs comparatifs.

Étude du coût de production

La réalisation de l'étude du coût de production des Éleveurs de porcs du Québec est rendue possible grâce à la participation d'intervenants fortement engagés dans le secteur porcin, soit le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ), les Clubs d'encadrement technique (CET) et les Groupes conseils agricoles du Québec (GCAQ). L'analyse du coût de production est réalisée à partir des données fournies par des éleveurs indépendants volontaires, provenant de diverses régions du Québec. Pour l'année d'enquête 2012, 94 entreprises porcines ont participé à l'étude. Dans l'optique de réduire les frais de réalisation de l'étude, une réflexion a été menée en cours d'année 2013 afin de revoir le nombre d'entreprises enquêtées et les fréquences des enquêtes. Il a finalement été adopté, qu'à compter de 2013, les enquêtes se feront en alternance auprès de 65 entreprises. D'abord pour les entreprises naisseurs-finisieurs, et l'année suivante, auprès des entreprises naisseurs à sevrage hâtif et finisieurs.



4

Consolider



4. **Consolider** notre démarche de développement durable et d'appui de la population



Les Éleveurs de porcs du Québec : responsables par nature

Les Éleveurs de porcs du Québec ont procédé au dévoilement de leur premier rapport de responsabilité sociale, le 28 mai 2014, devenant ainsi le premier secteur agricole canadien à prendre un tel engagement. Cette nouvelle étape s'inscrit dans la démarche de développement durable et de cohabitation harmonieuse entreprise par l'organisation depuis plusieurs années déjà.

Réalisé en collaboration avec le Groupe AGÉCO, le rapport de responsabilité sociale positionne les Éleveurs de porcs du Québec dans une démarche d'amélioration continue et de reddition de compte officielle. Ainsi, les éleveurs ainsi qu'une trentaine d'organisations et d'entreprises partenaires ont été consultés afin d'évaluer leur perception des enjeux prioritaires en matière de responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec selon les cinq dimensions suivantes :

- Gouvernance
- Environnement
- Bien-être animal, santé animale et salubrité
- Économie
- Bien-être des travailleurs et cohabitation harmonieuse

Méthodologie selon l'ONU

Ce rapport a fait l'objet d'une démarche novatrice, structurée, et reconnue en adoptant une méthodologie développée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il s'agit des lignes directrices « Évaluation de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires » (*Sustainability Assessment of Food and Agriculture System – SAFA*) : un outil de référence international pour

4.

communiquer l'information et évaluer la performance en matière de développement durable des entreprises et des organisations œuvrant dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Les Éleveurs de porcs du Québec sont fiers d'être l'une des 23 organisations à travers le monde – la seule dans le secteur porcin – ayant participé au projet de la FAO qui a permis de tester l'outil SAFA, mais également d'émettre des recommandations pour améliorer et adapter celui-ci au contexte du secteur porcin.

Cinq grands engagements

Par cette démarche, les Éleveurs de porcs du Québec ont défini des actions à réaliser d'ici 2016 qui s'inscrivent dans les cinq grands engagements suivants :

- Assurer un leadership pour la coordination des intérêts et des efforts des parties prenantes internes et externes.
- Accompagner les éleveurs dans l'amélioration de leur performance environnementale.
- Veiller à ce que les éleveurs aient les ressources et moyens nécessaires leur permettant de mettre en œuvre les meilleures pratiques d'élevage en matière de bien-être animal et de santé animale.
- Poursuivre la mise en œuvre des solutions efficaces et innovantes visant à améliorer la rentabilité des entreprises.
- Poursuivre la démarche d'acceptabilité sociale, de cohabitation harmonieuse et d'attractivité du secteur pour les travailleurs et la relève.

La mise à jour des résultats de la démarche de responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec est présentée sur le site Internet de l'organisation. Le rapport fera quant à lui l'objet d'une mise à jour tous les trois ans.

L'usage judicieux des antibiotiques : une préoccupation constante

S'il est reconnu que l'objectif premier d'un plan d'accompagnement en santé porcine demeure l'atteinte d'un statut sanitaire de haut niveau, il n'en demeure pas moins que l'introduction fortuite de pathogènes indésirables dans les troupeaux demeure une réalité constante. Par conséquent, l'usage de médicaments, comme les antibiotiques, demeure un incontournable pour traiter adéquatement une pathologie dans un troupeau et ainsi assurer le bien-être des animaux malades.

Cela dit, l'usage judicieux des antibiotiques est une préoccupation grandissante, non seulement auprès des organismes de santé publique, mais également au sein de la communauté agricole afin de contrer le phénomène d'antibiorésistance. Dans cette perspective, les Éleveurs de porcs du Québec ont participé activement à la campagne de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux visant à promouvoir, auprès de tous les intervenants du milieu agricole, le besoin d'utiliser judicieusement les antibiotiques en production porcine.

Deux études sur l'usage

De plus, dans le cadre du mandat confié à la Chaire de recherche en salubrité des viandes de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, visant à développer et mettre en œuvre une stratégie structurante d'usage des antibiotiques, les Éleveurs ont, en 2013, cofinancé deux études spécifiques sur l'usage des antibiotiques, soit :

- La comparaison des produits vétérinaires homologués au Canada et d'autres pays.
- L'enquête sur l'usage réel des antimicrobiens dans le groupe croissance finition au Québec.

Ces études ont premièrement permis de comparer les balises que le Canada et ses pays concurrents ou partenaires commerciaux ont fixées pour répondre à cette préoccupation d'usage judicieux des médicaments. Deuxièmement, les études ont permis de brosser un portrait réel de l'usage des antibiotiques dans les élevages du Québec.

Ainsi, devant la préoccupation de l'ensemble des partenaires de la filière porcine sur les moyens à mettre en place pour assurer un usage judicieux des antibiotiques dans les élevages,



une proposition de monitoring de l'usage réel des antibiotiques, basée sur la méthodologie utilisée dans l'enquête réalisée par la Chaire de recherche en salubrité des viandes, a été déposée en mars auprès des Éleveurs de porcs et des organisations directement interpellées, soit : l'AVIA, l'AQINAC et le MAPAQ. L'année 2013 a donc permis de jeter les balises d'un monitoring structurant de l'usage des antibiotiques au Québec.

L'adoption d'un nouveau Code de pratiques : un « engagement » des éleveurs face aux préoccupations des consommateurs

Après 3 ans de délibérations, le comité de révision du code porcin a soumis, en juin 2013, une version préliminaire du nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs pour une période de consultation publique. Les quelque 32 000 commentaires recueillis lors de la consultation démontrent la sensibilité de tous les milieux sur cet enjeu.

Les membres du comité de révision du code, dont font partie les Éleveurs, ont passé en revue les commentaires reçus et ont procédé à l'adoption d'une version finale qui a été rendue publique le 6 mars 2014. Cette annonce a reçu un accueil positif des médias et des deux paliers de gouvernement.

Projets d'accompagnement

En lien avec l'adoption du nouveau code, les Éleveurs de porcs ont pris l'engagement de développer des projets d'accompagnement des producteurs dans la mise aux normes des élevages. Dans cette perspective, et en collaboration avec le CDPQ, quatre projets ont été élaborés, soit :

- Truies en groupe – résultats des premières transformations de bâtiments et état des lieux sur les méthodes d'enrichissement : deux incontournables pour le respect du code.
- Développement de matériel de formation et d'information sur les truies en groupe.
- Développement d'outils de formation sur le transport des animaux fragilisés pour l'industrie porcine.
- Évaluation en fermes commerciales d'un nouveau système d'alimentation québécois pour les truies gestantes en groupe.

De plus, compte tenu des nouvelles exigences concernant la castration prévues au nouveau code, des propositions de protocoles sont actuellement sur la table de travail afin d'offrir plus d'une solution aux éleveurs.

5

Viser





5. Viser une organisation représentative, efficace et engagée au service des producteurs



Élaboration du plan de financement

En 2009, l'organisation des Éleveurs de porcs du Québec s'était engagée auprès de ses membres à réduire ses contributions de 0,10 \$ par porc sur 5 ans. Ainsi, la contribution au Plan conjoint des producteurs de porcs pour le porc d'abattage est passée graduellement de 1,23 \$ à 1,17 \$ et la contribution pour le Fonds de développement des marchés de 3,5 cents par porc a été retirée. De plus, la contribution perçue sur les animaux de réforme a été réduite de 1 \$ par tête, soit de 9,39 \$ à 8,39 \$.

Depuis 2009, ces baisses de contributions totalisent près de 3,1 M\$. Parallèlement à ces baisses, les volumes de production ont chuté de 11 % depuis 2008, réduisant ainsi les revenus des Éleveurs de porcs du Québec de 1 M\$ par année. Avant de considérer une possible révision des contributions, l'organisation a d'abord effectué une vérification en profondeur des différents postes de dépenses. Cet exercice a permis de dégager des économies annuelles récurrentes de 1,4 M\$, se détaillant de la façon suivante :

| | Total |
|---|---------------------|
| Étude du coût de production | 261 485 \$ |
| CDPQ, réduction des cotisations | 100 000 \$ |
| Contribution des abattoirs au plan marketing | 102 000 \$ |
| Synergie Fondation Tirelire, communications, marketing et valorisation de la profession, incluant deux employés de Fondation Tirelire | 105 000 \$ |
| Réduction des effectifs de l'organisation, 10 postes | 682 431 \$ |
| Loyer et entreposage | 49 755 \$ |
| Budgets régionaux | 62 000 \$ |
| Valeur des économies réalisées | 1 362 671 \$ |

5.

Devant le constat qu'une réduction supplémentaire des dépenses pourrait compromettre la capacité des Éleveurs de porcs du Québec à répondre aux attentes de ses membres, l'organisation a élaboré un plan de financement flexible visant à maintenir les ressources nécessaires pour relever les défis des prochaines années. En référence au budget d'opération 2014, ce plan s'articule sur les balises ci-dessous :

- Perception de la contribution pour le porc d'abattage sur une base kilos carcasse plutôt que sur une base de porc.
- Maintien d'un surplus entre 9 M\$ et 9,5 M\$, permettant une saine gestion de l'organisation.
- Indexation annuelle de 2 % des dépenses opérationnelles et de 3 % sur la masse salariale.
- Maintien du niveau actuel de l'enveloppe marketing indexée annuellement de 2 %.
- Maintien de l'enveloppe de recherche à 400 000 \$, incluant les sommes versées aux partenaires.

Migration vers une contribution perçue sur la base des kilogrammes

Malgré la baisse de volume observée, la production de viande est demeurée relativement stable en raison de l'augmentation du poids moyen des porcs abattus qui est passé de 94,7 kg en 2009 à 101,7 kg en 2013. Sur cette base, on constate une baisse additionnelle de 10 cents par tête d'un poids de 100 kg.

Un mode de perception des contributions sur la base des kilogrammes carcasse s'avère plus juste à la fois pour l'organisation et pour ses membres. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2015, les Éleveurs de porcs du Québec envisagent de percevoir l'ensemble des contributions sur les porcs d'abattage et les porcelets en dollars par 100 kilogrammes de porcs abattus. Toutefois, la contribution en dollars par tête sur les animaux de réforme sera maintenue.

Plan de financement flexible assorti d'un mécanisme de contrôle des surplus accumulés

Soucieux de l'impact des contributions sur les liquidités des entreprises porcines, les Éleveurs de porcs du Québec ont prévu un élément déclencheur de l'application de l'augmentation prévue au plan de financement. Ainsi, l'organisation s'engage à conserver des surplus accumulés d'au moins 9 M\$ sans toutefois dépasser un plafond de 9,5 M\$. Au-delà de ce plafond, l'augmentation prévue au plan de financement sera revue. Ces balises serviront à la fois pour contrôler les dépenses et assurer un fonds de roulement raisonnable pour parer à toute éventualité et respecter les engagements financiers des Éleveurs de porcs du Québec.

Amélioration des processus

En 2012, les Éleveurs de porcs du Québec, soucieux de faire une gestion optimale des ressources humaines et financières, ont instauré une démarche d'amélioration des processus. Cette pratique, qui fait maintenant partie intégrante de la gestion quotidienne de l'organisation, vise à la fois la réduction des coûts, les gains d'efficacité et l'amélioration de la qualité des services offerts aux éleveurs. Les bénéfices générés par cette initiative sont estimés à quelque 40 000 \$ pour 2013 et sont récurrents. D'autres projets sont en cours pour améliorer l'efficacité de l'organisation au cours des prochaines années.

Les Éleveurs de porcs du Québec : une organisation qui rayonne

En 2013, l'organisation a procédé à un nouveau positionnement de son image auprès de ses différents publics cibles, internes et externes. La Fédération des producteurs de porcs, devenue les Éleveurs de porcs du Québec, a modernisé son image afin de valoriser davantage le professionnalisme des hommes et des femmes qui la caractérisent. Le savoir-faire a été l'axe de communication privilégié dans toutes les communications de l'organisation. Relevé directement de la direction générale, les communications avaient pour objectifs de mettre de l'avant la capacité d'innovation et les efforts consentis par les éleveurs en matière de responsabilité sociale (environnement, implication dans la communauté, etc.) et de contribution économique à la province grâce à un discours cohérent, percutant et intégré aux stratégies marketing déjà en place. Afin de personnaliser ce discours, différents porte-parole, représentatifs de toutes les régions du Québec, se sont exprimés pour faire connaître leur métier à la population par l'intermédiaire des médias et plusieurs opérations de relations publiques.

De juin 2013 à avril 2014, l'organisation a été interpellée à plus d'une centaine de reprises sur divers sujets, notamment sur la diarrhée épidémique porcine, les accords de libre-échange, le bien-être animal ou encore la profession d'éleveur de porcs. Voici quelques indicateurs mesurant l'impact des efforts réalisés en matière de relations de presse :

Couverture de presse nationale et régionale

De juin 2013 à avril 2014

| | |
|--|-----|
| Entrevues accordées / demandes d'informations | 113 |
| Articles de journaux mentionnant les Éleveurs et leurs membres | 163 |
| Extraits radio / télé mentionnant les Éleveurs et leurs membres ¹ | 59 |

¹ Cette comptabilisation ne tient pas compte des rediffusions

MÉDIAS NATIONAUX (RESTE DU CANADA)

The Globe and Mail
The Huffington Post Canada

MÉDIAS NATIONAUX QUÉBÉCOIS

Le Soleil
La Presse
The Gazette
Le Journal de Québec
Les Affaires
Le Devoir
Le Journal de Montréal
Métro
Le Huffington Post Québec
Magazine Forces

MÉDIAS RÉGIONAUX

Le Placoteux
L'Impact de Drummondville
Le Nouvelliste
La Nouvelle Union
Beauce Média
En Beauce
Le Progrès de Coaticook
Le Guide
La Voix de l'Est
La Tribune
Hebdo Rive-Nord
L'Écho de Maskinongé
L'Hebdo du Saint-Maurice
La Pensée de Bagot
Chambly Express
Coup d'œil
The Gleaner
Courrier du Sud
L'Écho de Saint-Jean-sur-Richelieu
Agri-Vallée
Les 2 Rives
Le Bulletin des Agriculteurs
L'Appel
Le Quotidien

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
Centre-du-Québec
Centre-du-Québec
Centre-du-Québec
Chaudière-Appalaches
Chaudière-Appalaches
Estrie
Estrie
Estrie
Estrie
Lanaudière
Mauricie
Mauricie
Montérégie
Montérégie
Montérégie
Montérégie
Montérégie
Montérégie
Montérégie
Montérégie
Montérégie
Outaouais
Québec
Saguenay-Lac-Saint-Jean

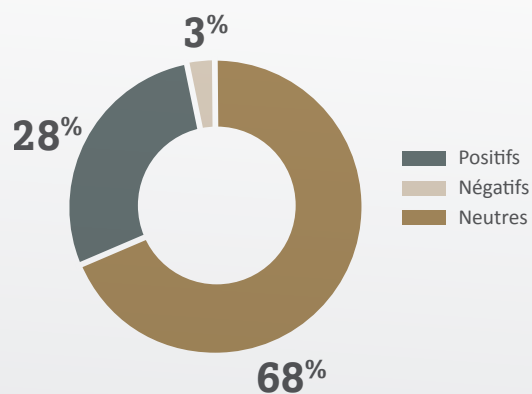
MÉDIAS AGROALIMENTAIRES (IMPRIMÉS, WEB, TÉLÉ, RADIO – EN COURS)

Bien dans son assiette
Par-dessus-le-Marché
La Terre de Chez nous
L'Alimentation
La Vie agricole
L'actualité alimentaire
Ricardo
Le Coopérateur agricole
Le Must alimentaire
Le Bulletin des Agriculteurs

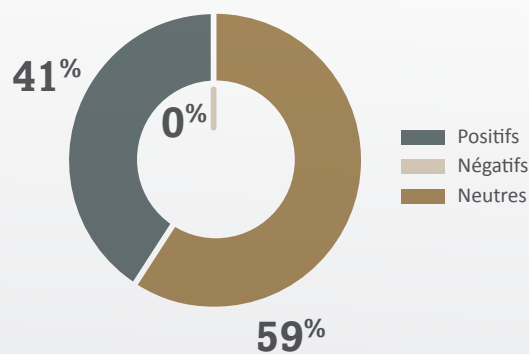
Au cours des derniers mois, l'organisation a bénéficié d'une visibilité importante et positive comme le démontrent les deux figures ci-dessous.

Tonalité de la couverture de presse

(59 EXTRAITS RADIO/TÉLÉ MENTIONNANT LES ÉLEVEURS ET/OU LEURS MEMBRES)



(163 ARTICLES DE JOURNAUX MENTIONNANT LES ÉLEVEURS ET/OU LEURS MEMBRES)



5.

Sous l'impulsion de la direction générale, les relations gouvernementales ont connu un nouveau souffle grâce à la tenue de plusieurs rencontres avec de hauts dirigeants politiques. Le secteur étant encore trop largement méconnu, il était important de faire comprendre aux élus les enjeux, les réalités et les défis de la production porcine. Les préoccupations des Éleveurs de porcs du Québec ont été entendues et ont reçu un accueil favorable.

Une communication rigoureuse et pertinente est essentielle pour appuyer les actions entreprises et garantir la crédibilité de l'organisation et de ses membres. Le recentrage des communications entourant la valorisation de la profession et du produit contribue certainement au rayonnement et à la reconnaissance des partenaires de la filière et du grand public envers ces passionnés qui élèvent le porc qui nous nourrit.

Améliorer l'efficacité de l'application des programmes de certification

Les programmes de certification des pratiques à la ferme, principalement les programmes Assurance de la qualité canadienne (AQC^{MD}) et Bien-être animal (BEA^{MC}), ont été développés au début des années 2000 sous l'égide du Conseil canadien du porc (CCP). Ces programmes avaient principalement comme objectif de sensibiliser les producteurs aux demandes des marchés visant la transparence des pratiques de production des produits de consommation. Après plus de 15 ans d'application, ces programmes sont toujours d'actualité, si bien que l'on assiste à une augmentation des demandes favorisant la transparence et la certification des pratiques.

Ces programmes resteront donc dans le quotidien des producteurs. Conscients de l'impact de ces programmes sur l'organisation du travail à la ferme, les Éleveurs ont, depuis 3 ans, mis les efforts nécessaires pour le développement de nouveaux outils visant à simplifier l'application tout en améliorant les pratiques. En collaboration avec le CCP, une nouvelle version regroupée des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC} a été développée et rendue disponible sur tablette électronique. Une version « valideur » sur tablette électronique a également été développée afin de réduire le temps consacré à la compilation et l'envoi de la documentation aux Éleveurs de porcs du Québec aux fins de certification.

Finalement, toujours dans une optique d'optimisation, les Éleveurs de porcs du Québec, en collaboration avec un groupe restreint de valideurs, ont revu les documents à remplir, toujours dans le but d'en simplifier l'application et la certification des élevages.

L'année 2013 aura donc été une année de concrétisation d'un processus d'amélioration des procédures de certification des pratiques à la ferme. L'adoption de ces nouvelles procédures à l'échelle du CCP est garante de leur mise en œuvre.

Cohabitation des différents modèles d'affaires

Les Éleveurs de porcs du Québec sont préoccupés par l'augmentation observée, au cours des dernières années, de la proportion de porcs produits sur une base forfaitaire. L'organisation considère à ce titre qu'il faut viser un plus juste équilibre entre les différents modèles d'affaires et d'entreprises. Nos actions s'appuient sur le respect et la compréhension de ces modèles et sur la volonté de développer les conditions qui offriront aux éleveurs la possibilité de choisir librement le modèle qui leur convient.

Conditions préalables à l'atteinte d'un meilleur équilibre

Pour les Éleveurs de porcs du Québec, l'atteinte d'un meilleur équilibre passe notamment par un meilleur partage des risques du marché, l'accès à des services-conseils de haut niveau, un soutien prévisible et adapté aux besoins réels, des actions qui vont favoriser le maintien d'un statut sanitaire élevé et par une réponse adéquate aux besoins de financement des entreprises.

Les travaux réalisés au cours de la dernière année par les Éleveurs de porcs ont, dans une très large mesure, porté sur ces enjeux. Il suffit de rappeler les discussions pour le renouvellement de la Convention mise en marché des porcs, les positions défendues dans le dossier de la sécurité des revenus et les nombreuses actions réalisées pour contrer la propagation de la diarrhée épidémique porcine.

Des outils pour les éleveurs à forfait

Lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2013, les délégués avaient demandé aux Éleveurs de porcs du Québec d'élargir la composition du comité *ad hoc* sur l'élevage à forfait

afin d'y inclure un représentant pour chaque région. Le comité ainsi élargi a poursuivi ses travaux en vue de produire un contrat type qui pourra servir de guide pour les entreprises qui élèvent ou font élever des porcs ou les deux sur une base forfaitaire. Le comité travaille également au développement d'une grille de rémunération en s'appuyant sur l'objectif d'assurer une juste répartition des revenus et des risques entre les parties engagées dans une relation contractuelle pour l'élevage à forfait.

Comprendre les réalités du secteur

La coordination et l'intégration sont des concepts qui prennent des formes variables d'une production à l'autre et qui évoluent dans le temps. Les Éleveurs de porcs du Québec considèrent qu'il est très important d'avoir une bonne compréhension de l'état de la situation et des réalités propres au secteur porcin afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées. Ainsi, dans le cadre de la consultation menée par l'Union des producteurs agricoles sur l'intégration et la contractualisation, les Éleveurs de porcs du Québec ont produit une fiche informative pour partager cette compréhension avec les autres secteurs de production.

Traçabilité porcine : un exemple d'initiative et d'efficacité

Ce n'est pas la première fois que les Éleveurs de porcs du Québec se distinguent par leurs idées innovantes et leur sens de l'initiative. Dans le cadre du dossier de la traçabilité porcine, les membres du conseil d'administration ont effectivement confié au Service des technologies de l'information de mener à bien le processus d'adaptation des systèmes d'information des Éleveurs de porcs du Québec pour doter les éleveurs d'outils simplifiés et réduire les tâches inhérentes à l'application de la traçabilité porcine au Québec.

Les déclarations de porcelets (APPORC) ainsi que les bons de réception (BDR) ont donc été adaptés afin de saisir les données exigées par la traçabilité. Les processus de transfert de données automatisés des Éleveurs de porcs du Québec assurent l'acheminement direct des données exigibles dans la base de données nationale PorcTracé, et ce, de façon sécuritaire et confidentielle.

Mise en place de la gestion équilibrée de la production

Le processus de développement qui devait mener à la finalisation de la gestion équilibrée est complété. Les systèmes d'information sont maintenant prêts pour permettre la gestion appropriée et équitable des quantités de porcs en cas de force majeure. En effet, que ce soit un surplus de porcs causé par un sinistre ou tout autre événement, la gestion équilibrée de la production est en quelque sorte la police d'assurance qui permettra à notre organisation de continuer d'offrir une mise en marché collective tenant compte des intérêts de ses éleveurs.

De plus, les sites de production répertoriés lors de la mise en place de la gestion équilibrée de la production ont été employés aux fins de l'application de la traçabilité. Cette base de données des sites a permis aux Éleveurs de porcs du Québec de réutiliser une fois de plus ses ressources existantes.

Un service des technologies de l'information tourné vers l'avenir

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis le 3 mars 1989, jour du lancement de l'encan électronique du porc. À l'époque, la mise en place de l'encan représentait certes un défi de taille pour l'industrie, mais représentait également un énorme défi technologique, lequel fut brillamment relevé en mettant à profit des outils à la fine pointe de la technologie ainsi que des applications informatiques se démarquant par leur nature innovatrice. Depuis, les besoins n'ont cessé de grandir. C'est maintenant un nombre impressionnant de systèmes qui se sont greffés autour des applications initiales.

Il convient donc maintenant de faire le constat des systèmes et applications en place et de se positionner pour l'avenir. Appuyé dans sa démarche par une firme indépendante, le Service des technologies de l'information procédera à un examen approfondi de son infrastructure et de ses outils. Le nouveau plan directeur issu de cet examen assurera que le Service des technologies de l'information est solidement orienté vers l'avenir et qu'il saura répondre adéquatement aux besoins d'affaires grandissants des Éleveurs de porcs du Québec.

5.

Dissolution de la Fondation Tirelire après des dons de 2 millions \$

Après dix années d'existence, les Éleveurs de porcs du Québec procéderont à la dissolution de la Fondation Tirelire au cours de 2014. Fondée en 2004, dans un contexte où les éleveurs cherchaient à améliorer leurs relations avec la population, la Fondation Tirelire avait pour mission de contribuer au mieux-être des familles et des individus confrontés à l'insécurité alimentaire. Elle servait également de véhicule pour la valorisation de la profession et l'engagement des éleveurs de porcs envers leur communauté. Au cours des dix dernières années, elle aura distribué des dons de plus de 2 millions \$.

En 2012, les Éleveurs de porcs du Québec ont demandé une analyse sur les moyens pouvant être pris pour atteindre les objectifs de mieux-être des gens et de valorisation de la profession d'éleveur de porcs. L'une des recommandations de cette analyse invitait les Éleveurs à conjuguer les efforts de valorisation du produit et de la profession. Il est alors apparu, pour les Éleveurs de porcs du Québec, que l'atteinte des objectifs poursuivis était possible même sans l'existence d'une fondation, d'où la décision de procéder à sa dissolution.

Remboursement des frais de la campagne 2008 du Programme de paiements anticipés

Au cours de l'année 2013, le fonds d'administration du Programme de paiements anticipés (PPA), pour lequel les Éleveurs de porcs du Québec sont l'agent d'exécution mandaté par Agriculture et Agroalimentaire Canada, a servi pour retourner aux entreprises, dont les avances 2008 ont été remboursées, une somme de 402 000 \$ de frais d'administration relativement à la campagne 2008.

Pour les entreprises qui avaient signé un accord de règlement avec les Éleveurs de porcs du Québec, le remboursement a été appliqué en réduction du capital de la dette. Au total, 569 entreprises ont bénéficié d'un remboursement. Le remboursement moyen par entreprise a été de 707,36 \$ et correspond à 85 % des frais payés pour la campagne 2008.

Investir dans le développement des expertises pour le soutien du secteur

La dernière année a été riche en projets de recherche et développement. Outre les projets qui ont été réalisés – ou en cours de réalisation – les Éleveurs de porcs du Québec ont accepté de participer au financement de deux nouvelles chaires de recherche en bien-être animal et en alimentation. Par ce soutien, les Éleveurs démontrent qu'ils sont soucieux du développement d'expertises scientifiques pour permettre au secteur de faire face à ces enjeux.

Chaire nationale pour le bien-être porcin

La Chaire nationale pour le bien-être porcin est un projet à l'échelle canadienne qui implique toutes les organisations provinciales de même que les secteurs de la transformation et de la distribution. Située au *Prairie Swine Center*, en Alberta, cette chaire de recherche vise à conseiller et soutenir le secteur face aux nombreux changements à venir en matière de bien-être animal.

Chaire sur l'alimentation des porcs et des volailles

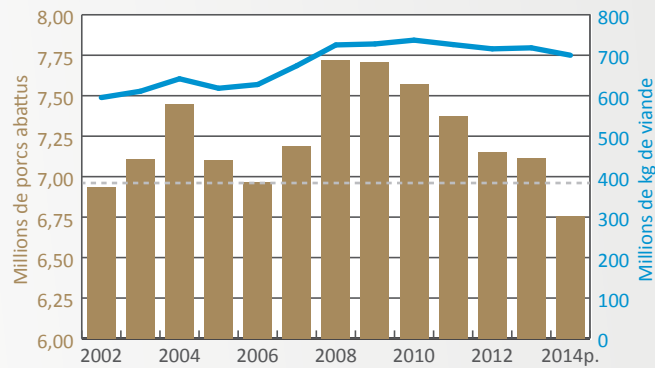
Cette chaire de recherche sur l'alimentation des porcs et des volailles, dans une perspective de développement durable, est établie à l'Université Laval. L'objectif est de proposer de nouvelles stratégies d'alimentation à moindre coût et de réduire les apports en azote et en phosphore afin de réduire leurs impacts sur l'environnement.

Innovation Porc

Innovation Porc a été mis sur pied par les producteurs de porcs canadiens afin d'établir une approche collective en recherche et ainsi optimiser l'argent investi. La contribution financière des Éleveurs, en partenariat avec les autres provinces canadiennes, permettra de soutenir différents projets de recherche et de développement en vertu du programme *Cultivons l'avenir 2*.

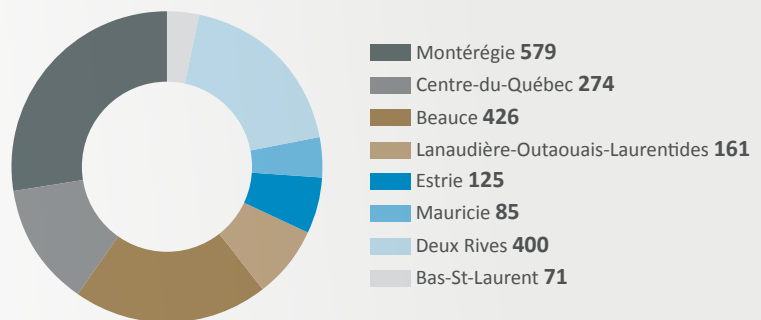
Statistiques et indicateurs économiques

ABATTAGES ANNUELS, QUÉBEC, 2002-2013
MILLIONS DE KG CARCASSE ET NOMBRE DE PORCS



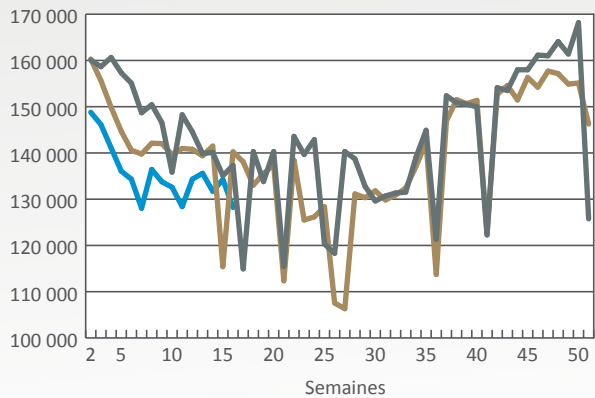
Source : Les Éleveurs de porcs du Québec

**NOMBRE D'ENTREPRISES PORCINES
PAR RÉGION 2013**



Source : Les Éleveurs de porcs du Québec

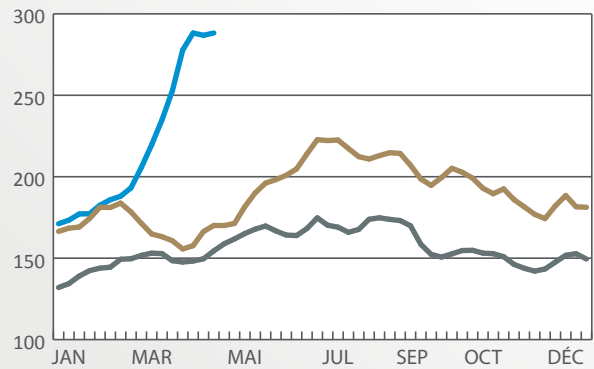
ABATTAGES HEBDOMADAIRES DE PORCS QUÉBÉCOIS 2012 À 2014



2014
2013
2012

Source : Les Éleveurs de porcs du Québec

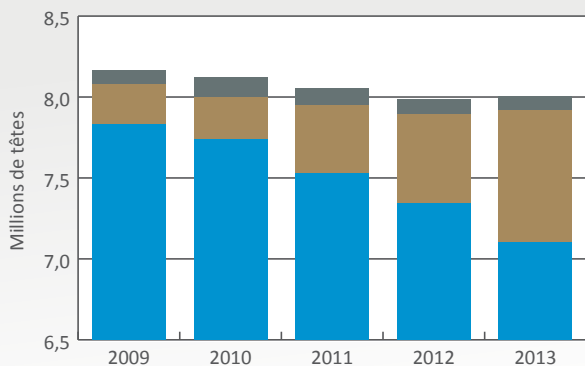
ÉVOLUTION DU PRIX DE VENTE DES PORCS 2013-2014 \$/100 KG À L'INDICE DE CLASSEMENT



2014
2013
Moyenne 5 ans

Source : Les Éleveurs de porcs du Québec

ORIGINE DES PORCS ABATTUS AU QUÉBEC 2009-2013



Maritimes
Ontario
Québec

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

ÉVOLUTION DES FONDS ASRA – PORCELETS ET PORCS



Porcs
Porcelets

Source : La Financière agricole du Canada

Finances

28 DÉCEMBRE 2013



Le Service de comptabilité et des finances veille à s'assurer d'une administration juste, responsable et transparente des activités financières des Éleveurs de porcs du Québec. Il voit à l'application des normes comptables en vigueur et au respect des politiques et procédures de l'organisation. Il fait état, annuellement, des résultats financiers aux éleveurs. En lien avec ces responsabilités, le rapport ci-joint présente les états financiers consolidés au 28 décembre 2013.

Le Service de comptabilité et des finances offre également un soutien et des services-conseils à la direction des Éleveurs de porcs du Québec. L'équipe est fière de ses efforts investis en continu pour améliorer les outils de gestion d'information financière fournis aux gestionnaires, permettant, entre autres, un meilleur suivi de l'utilisation des ressources disponibles. D'ailleurs, en 2013, avec la collaboration des gestionnaires, le Service de comptabilité et des finances a contribué à l'élaboration d'un plan de financement pour les années 2015 à 2020. De plus, toujours avec l'appui des gestionnaires, le Service de comptabilité et des finances a appuyé et guidé la démarche d'amélioration des processus de l'organisation.

Enfin, de concert avec le Service des affaires économiques et le Service de mise en marché, le Service de comptabilité et des finances a de nouveau dirigé et participé à la campagne du Programme de paiements anticipés (PPA). En tout temps, le personnel attitré au PPA vise à offrir un service à la hauteur des attentes des éleveurs de porcs et se fait un devoir de répondre à toutes leurs questions.

AU 31 DÉCEMBRE 2013, LES CONTRIBUTIONS PAYÉES PAR LES ÉLEVEURS SE DÉTAILLAIENT COMME SUIT :

Porcs d'abattage (65 kg et +)

Au 31 décembre 2013, l'organisation percevait 1,479 \$ par porc abattu pour financer les programmes du Plan conjoint et de la mise en marché. De ce montant, 0,31 \$ par porc abattu ont servi à financer les opérations de la mise en marché, comprenant entre autres les réclamations, les paiements des porcs et le support informatique. Près de 0,77 \$ par porc abattu ont financé l'administration du Plan conjoint et tous les autres programmes. Finalement, près de 0,40 \$ ont été versés à d'autres organisations à titre de contributions diverses.



Porcs d'abattage (-65 kg)

Au 31 décembre 2013, l'organisation percevait 0,31 \$ par porc abattu pour financer les opérations de la mise en marché, comprenant entre autres les réclamations, les paiements des porcs et le support informatique.



Truies et verrats

Au 31 décembre 2013, l'organisation percevait 8,386 \$ pour chaque truie et verrat abattu afin de financer le Plan conjoint. De ce montant, près de 0,25 \$ ont été versés à d'autres organisations à titre de contributions diverses. Le solde de 8,136 \$ par truie et verrat abattu a servi à financer l'administration du Plan conjoint et tous les autres programmes.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 DÉCEMBRE 2013





Leaders de confiance

Table des matières

- 03** RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
DANS LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS
- 04** RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
- 06** ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
- 07** ÉTAT CONSOLIDÉ DU SURPLUS
- 08** BILAN CONSOLIDÉ
- 09** ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
- 10** NOTES COMPLÉMENTAIRES
- 18** ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS - ANNEXE



Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la direction des Éleveurs de porcs du Québec. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisme est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent des mesures d'audits internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la direction et les comités consultatifs et décisionnels concernés.

Les auditeurs indépendants Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., nommés par l'Assemblée générale, ont audité les états de l'Organisme conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et ont présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,

David Boissonneault

Le président du comité de vérification interne et finances

Jean-Guy Hamelin

Le 1^{er} mai 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les Éleveurs de porcs du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints des Éleveurs de porcs du Québec (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan consolidé au 28 décembre 2013 et les états consolidés des résultats, du surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Tel qu'il est mentionné à la note complémentaire 2, la direction de l'Organisme a pris la décision lors des exercices passés de ne pas inclure dans les états financiers consolidés les comptes du Fonds d'administration des paiements anticipés et cela nous a conduits à exprimer cette opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés. Les états financiers du Fonds d'administration des paiements anticipés ont fait l'objet d'états financiers audités distincts. L'incidence de l'exclusion est divulguée à la note complémentaire 2. À cet égard, ces états financiers consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Éleveurs de porcs du Québec au 28 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.*¹

Le 1^{er} mai 2014

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité n°A113142

État consolidé des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 28 DÉCEMBRE 2013

| | 28 décembre 2013 | | | 29 décembre 2012 (Annexe) |
|---|-------------------|------------------|-------------------|------------------------------|
| | Section | Section | Total | Total |
| | Plan conjoint | Mise en marché | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | | |
| Contributions | 9 019 414 | 2 163 620 | 11 183 034 | 11 503 317 |
| Transferts du pool (note 4) | - | 416 356 | 416 356 | 428 067 |
| Contributions - abattoirs | 208 177 | 208 167 | 416 344 | 428 065 |
| Service de gestion du risque du marché | - | (7 282) | (7 282) | (5 307) |
| Magazine <i>Porc Québec</i> | 172 108 | - | 172 108 | 214 320 |
| Crédits d'impôt à la recherche scientifique | 34 320 | - | 34 320 | 87 265 |
| Subventions | 1 912 924 | - | 1 912 924 | 2 872 191 |
| Intérêts et autres revenus de placements | 404 437 | 139 019 | 543 456 | 531 331 |
| Autres | 108 800 | 119 574 | 228 374 | 316 551 |
| | 11 860 180 | 3 039 454 | 14 899 634 | 16 375 800 |
| Charges | | | | |
| Instances décisionnelles | 600 795 | 64 115 | 664 910 | 693 698 |
| Administration des syndicats | 425 503 | - | 425 503 | 438 133 |
| Contributions et frais d'affiliation | 1 598 532 | - | 1 598 532 | 1 379 043 |
| Contributions - Union des producteurs agricoles | 1 099 459 | - | 1 099 459 | 1 195 154 |
| Informations et consultations | 2 692 | 1 527 | 4 219 | 15 867 |
| Direction générale et Vie associative | 1 402 192 | - | 1 402 192 | 1 780 304 |
| Affaires économiques | 350 521 | - | 350 521 | 393 394 |
| Agroenvironnement | 106 920 | - | 106 920 | 236 777 |
| Assurance de la qualité | 1 181 392 | - | 1 181 392 | 633 989 |
| Recherche et fonds de développement des marchés | 2 086 417 | - | 2 086 417 | 3 484 110 |
| Marketing | 2 384 590 | - | 2 384 590 | 2 702 567 |
| Mise en marché | - | 2 511 887 | 2 511 887 | 2 844 867 |
| Service de gestion du risque du marché | - | 79 675 | 79 675 | 140 762 |
| Étude du coût de production | 461 388 | - | 461 388 | 611 499 |
| Magazine <i>Porc Québec</i> | 187 824 | - | 187 824 | 152 339 |
| | 11 888 225 | 2 657 204 | 14 545 429 | 16 702 503 |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges découlant des activités | (28 045) | 382 250 | 354 205 | (326 703) |
| Autres éléments | | | | |
| (Perte non réalisée) gain non réalisé sur placements | (383 709) | (108 536) | (492 245) | 43 362 |
| Gain non réalisé sur instruments financiers dérivés | - | 70 958 | 70 958 | 7 069 |
| | (383 709) | (37 578) | (421 287) | 50 431 |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges | (411 754) | 344 672 | (67 082) | (276 272) |

Informations supplémentaires (note 3)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du surplus

EXERCICE TERMINÉ LE 28 DÉCEMBRE 2013

| | 28 décembre 2013 | | 29 décembre 2012 | |
|--|--------------------------|---------------------------|------------------|------------|
| | Section Plan conjoint | Section Mise en marché | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Surplus au début | 7 800 904 | 2 461 122 | 10 262 026 | 10 538 298 |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges | (411 754) | 344 672 | (67 082) | (276 272) |
| Surplus à la fin | 7 389 150 | 2 805 794 | 10 194 944 | 10 262 026 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

AU 28 DÉCEMBRE 2013

| | 28 décembre 2013 | 29 décembre 2012 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | 4 071 448 | 3 070 506 |
| Titres négociables | 715 280 | 125 484 |
| Débiteurs | 6 322 853 | 9 184 018 |
| Crédits d'impôt à la recherche scientifique | 34 320 | 87 265 |
| Instruments financiers dérivés | 78 026 | 9 346 |
| Frais payés d'avance | 65 308 | 163 135 |
| Tranche des placements à court terme (note 5) | 1 118 251 | 415 020 |
| Tranche des autres éléments d'actif à court terme (note 7) | 10 000 | 25 000 |
| | <u>12 415 486</u> | <u>13 079 774</u> |
| Placements (note 5) | 12 302 413 | 13 142 381 |
| Avances au Fonds d'administration des paiements anticipés, sans intérêt ni modalités de remboursement | 73 908 | 80 618 |
| Avances à l'Équipe québécoise de santé porcine, sans intérêt ni modalités de remboursement | 3 383 | - |
| Immobilisations (note 6) | 141 831 | 196 840 |
| Autres éléments d'actif (note 7) | 281 841 | 377 427 |
| | <u>25 218 862</u> | <u>26 877 040</u> |
| Passif | | |
| À court terme | | |
| Créditeurs | 14 521 933 | 15 994 929 |
| Provision pour prestations futures aux employés (note 9) | 501 985 | 620 085 |
| | <u>15 023 918</u> | <u>16 615 014</u> |
| Engagements et éventualités (notes 12 et 16) | | |
| Surplus (note 11) | | |
| Investissement en immobilisations | 141 831 | 196 840 |
| Affecté | 2 773 018 | 2 396 675 |
| Non affecté | 7 280 095 | 7 668 511 |
| | <u>10 194 944</u> | <u>10 262 026</u> |
| | <u>25 218 862</u> | <u>26 877 040</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

État consolidé des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 28 DÉCEMBRE 2013

| | 28 décembre 2013 | 29 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Insuffisance des produits sur les charges | (67 082) | (276 272) |
| Éléments sans effet sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations | 82 026 | 87 376 |
| Perte à la radiation d'immobilisations | 1 511 | 14 439 |
| Augmentation (diminution) de la provision pour prestations futures aux employés | (118 100) | 60 612 |
| Perte non réalisée (gain non réalisé) sur placements | 492 245 | (43 362) |
| Gain sur instruments financiers dérivés | (68 680) | (9 346) |
| | <u>321 920</u> | <u>(166 553)</u> |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation | | |
| Débiteurs | 2 861 165 | (3 728 680) |
| Crédits d'impôt à la recherche scientifique | 52 945 | (65 522) |
| Frais payés d'avance | 97 827 | (76 446) |
| Créditeurs | (1 472 996) | 4 505 447 |
| | <u>1 860 861</u> | <u>468 246</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Variation des titres négociables | (589 796) | 416 141 |
| Augmentation nette des placements | (355 508) | (1 612 079) |
| Diminution des avances du Fonds d'administration des paiements anticipés | 6 710 | 8 820 |
| Augmentation des avances à l'Équipe québécoise de santé porcine | (3 383) | - |
| Acquisition d'immobilisations | (28 528) | (89 829) |
| Diminution des autres éléments d'actif | 110 586 | 435 600 |
| | <u>(859 919)</u> | <u>(841 347)</u> |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 000 942 | (373 101) |
| Encaisse au début | 3 070 506 | 3 443 607 |
| Encaisse à la fin | <u>4 071 448</u> | <u>3 070 506</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires

28 DÉCEMBRE 2013

1. Description de l'Organisme

Les Éleveurs de porcs du Québec (« l'Organisme »), constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* du Québec, a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres et offre un service de mise en marché. L'Organisme est exempté des impôts sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers

L'exercice de l'Organisme se termine le dernier samedi de décembre.

Les opérations de l'Organisme sont comptabilisées en trois sections, soit les sections Plan conjoint, Mise en marché et Fonds d'administration des paiements anticipés.

La section Plan conjoint a été constituée pour défendre les intérêts économiques, sociaux et moraux des éleveurs de porcs, pour financer la recherche en production porcine, pour réaliser la promotion générique de la viande de porc québécoise et pour réaliser une étude en continu sur le coût de production des entreprises porcines.

La section Mise en marché a été constituée pour administrer la Convention de mise en marché des porcs et pour réaliser des projets stratégiques de développement commercial de la qualité du produit et de la position concurrentielle de l'industrie.

Le Fonds d'administration des paiements anticipés a été constitué pour effectuer la gestion du programme fédéral de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* dont l'Organisme est agent d'exécution. Les états financiers audités de ce fonds sont présentés distinctement. Les montants de ce fonds sont indiqués à la note 15.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'Organisme et de sa filiale en propriété exclusive, Porcima inc.

Comptabilité par fonds

L'Organisme utilise la comptabilité par fonds et applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement à l'exception des instruments suivants :

- a) Les titres négociables et des placements en obligations cotées, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des titres négociables et des obligations cotées est établie à partir du dernier cours de clôture.
- b) Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments identiques ou semblables. Les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de l'exercice à titre de « Service de gestion du risque du marché ».

Instruments financiers (suite)

Les intérêts gagnés sur les titres négociables et les obligations, les gains et pertes non réalisés et les gains et pertes réalisés à la vente de titres négociables et d'obligations sont inclus dans les intérêts et autres revenus de placements et dans la variation de la juste valeur des placements de l'état consolidé des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et qu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée dans les états financiers consolidés lorsque l'on est raisonnablement certain que l'Organisme s'est conformé et continuera de se conformer à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de cette aide.

L'Organisme engage des frais de recherche et de développement, qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Les crédits d'impôt à l'investissement comptabilisés sont fondés sur les estimations des montants que la direction s'attend à recouvrer et sont sujets à un audit par l'Administration fiscale.

L'aide gouvernementale, y compris les crédits d'impôt à l'investissement, est présentée dans les produits.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût et sont soumises à des tests de dépréciation. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

| | | |
|----------------------------|-----------|------|
| Équipement de surveillance | Dégressif | 20 % |
| Matériel informatique | Linéaire | 25 % |
| Matériel d'exposition | Dégressif | 30 % |
| Mobilier de bureau | Dégressif | 20 % |
| Logiciels | Linéaire | 50 % |

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme comme les immobilisations sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

Prestations futures aux employés

L'Organisme comptabilise une provision pour prestations futures aux employés en vertu d'un régime de congés de maladie et des crédits de préretraite à mesure que les salariés rendent les services qui ouvrent droit aux congés de maladie et des crédits de préretraite. L'évaluation actuarielle de la provision est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées coïncide avec la fin de l'exercice de l'Organisme.

2. Méthodes comptables (suite)

Prestations futures aux employés (suite)

L'Organisme utilise la méthode de la constatation immédiate en vertu de laquelle l'Organisme constate :

- a) dans le bilan, la provision pour prestations futures aux employés;
- b) dans l'état des résultats, les coûts des congés de maladie et des crédits de préretraite pour l'exercice.

Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, les crédits d'impôt à la recherche scientifique, les durées de vie utile des actifs à long terme, la provision pour prestations futures aux employés et la juste valeur de certains instruments financiers dérivés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Renseignements additionnels aux résultats

| | 28 décembre 2013 | | |
|---|------------------|----------------|--------|
| | Section | Section | |
| | Plan conjoint | Mise en marché | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| Amortissement des immobilisations | 36 629 | 45 397 | 82 026 |
| Perte à la radiation d'immobilisations | 951 | 560 | 1 511 |
| Gain sur instruments financiers dérivés | - | 68 680 | 68 680 |

| | 29 décembre 2012 | | |
|---|------------------|----------------|--------|
| | Section | Section | |
| | Plan conjoint | Mise en marché | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| Amortissement des immobilisations | 44 583 | 42 793 | 87 376 |
| Perte à la radiation d'immobilisations | 547 | 13 892 | 14 439 |
| Gain sur instruments financiers dérivés | - | 9 346 | 9 346 |

4. Transferts du pool

Le pool a été constitué afin de réaliser la mise en marché collective des porcs.

| | 28 décembre 2013 | 29 décembre 2012 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | 1 153 125 814 | 1 104 109 867 |
| Paiements aux éleveurs | 1 151 485 415 | 1 102 903 888 |
| Coûts directs, déduction faite d'un montant facturé de 12 696 259 \$ (7 983 461 \$ en 2012) | 1 224 043 | 777 912 |
| | 1 152 709 458 | 1 103 681 800 |
| | 416 356 | 428 067 |
| Représenté par : Surveillance de classement | 416 356 | 428 067 |

5. Placements

| | 28 décembre 2013 | 29 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Liquidités | 433 551 | 397 662 |
| Obligations, 2,60 % à 6,65 % (2,20 % à 7,35 % en 2012), échéant de octobre 2014 à décembre 2018 (coût de 12 995 629 \$) | 12 987 113 | 13 159 739 |
| | 13 420 664 | 13 557 401 |
| Tranche à court terme | 1 118 251 | 415 020 |
| | 12 302 413 | 13 142 381 |

6. Immobilisations

| | 28 décembre 2013 | | 29 décembre 2012 | |
|----------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Corporelles | | | | |
| Équipement de surveillance | 24 715 | 23 013 | 1 702 | 2 089 |
| Matériel informatique | 368 245 | 272 040 | 96 205 | 127 350 |
| Matériel d'exposition | 96 033 | 93 144 | 2 889 | 3 944 |
| Mobilier de bureau | 179 851 | 151 116 | 28 735 | 39 371 |
| | 668 844 | 539 313 | 129 531 | 172 754 |
| Incorporelles | | | | |
| Logiciels | 147 184 | 134 884 | 12 300 | 24 086 |
| | 816 028 | 674 197 | 141 831 | 196 840 |

7. Autres éléments d'actif

| | 28 décembre 2013 | 29 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Avance à la Fondation Tirelire, sans intérêt, encaissable en 2014 | 10 000 | 75 000 |
| Dépôt - Union des producteurs agricoles (loyer) | 281 841 | 324 427 |
| Dépôt - envois postaux | - | 3 000 |
| | 291 841 | 402 427 |
| Tranche à court terme | 10 000 | 25 000 |
| | 281 841 | 377 427 |

8. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit d'un montant autorisé de 5 000 000 \$ et portant intérêt au taux de base canadien de la banque (soit 3 % au 28 décembre 2013). L'Organisme dispose également d'une facilité d'un montant de 10 000 000 \$ pour la vente ou l'achat de devises étrangères. Le montant global utilisé de ces deux facilités ne peut en aucun temps excéder la somme de 10 000 000 \$. Ces facilités sont renouvelables le 30 novembre 2014. Au 28 décembre 2013, elles sont inutilisées.

Les facilités sont garanties par une hypothèque de premier rang de 10 000 000 \$ sur les créances présentes et futures.

9. Provision pour prestations futures aux employés

L'Organisme a des régimes non capitalisés de congés de maladie pour les employés et les cadres. Les informations suivantes ont été considérées dans les états financiers consolidés :

| | 28 décembre 2013 |
|--|------------------|
| | \$ |
| Variation de la valeur actualisée de la provision pour prestations futures aux employés | |
| Solde au début | 428 627 |
| Coût des services rendus | 48 438 |
| Intérêts débiteurs sur l'obligation | 19 181 |
| Gains actuariels | (27 743) |
| Prestations versées | (57 477) |
| Solde à la fin | 411 026 |
| Charge portée aux résultats | |
| | \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 48 438 |
| Intérêts débiteurs sur l'obligation des prestations futures aux employés | 19 181 |
| Gains actuariels | (27 743) |
| Charge nette | 39 876 |
| Hypothèses actuarielles significatives retenues : | |
| Taux d'actualisation (moyenne pondérée) | 4,50 % |
| Taux de croissance de la rémunération (moyenne pondérée) | 3,00 % |

Le passif inclut également 131 526 \$ (191 092 \$ en 2012) pour des plans de rémunération différée moins d'autres éléments non significatifs totalisant 40 567 \$ (366 \$ en 2012).

10. Avantages sociaux futurs

Les employés participent au régime de retraite de l'Union des producteurs agricoles. Il s'agit d'un régime interentreprise. Ce régime est hybride comprenant une portion à prestations définies et une portion à cotisations définies et il couvre les employés syndiqués et les cadres ainsi que tous les employés qui étaient des participants au régime au moment où ils ont cessé leur emploi. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

11. Évolution du surplus

| | 28 décembre 2013 | | | | Total |
|---|------------------------------------|-------------|------------------------------------|-----------|------------|
| | Section Plan conjoint | | Section Mise en marché | | |
| | Investi en immo- bilisations | Non affecté | Investi en immo- bilisations | Affecté | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Surplus au début | 132 393 | 7 668 511 | 64 447 | 2 396 675 | 10 262 026 |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges | (37 580) | (374 174) | (45 957) | 390 629 | (67 082) |
| Acquisition d'immobilisations | 14 242 | (14 242) | 14 286 | (14 286) | - |
| Surplus à la fin | 109 055 | 7 280 095 | 32 776 | 2 773 018 | 10 194 944 |

| | 29 décembre 2012 | | | | Total |
|---|------------------------------------|-------------|------------------------------------|-----------|------------|
| | Section Plan conjoint | | Section Mise en marché | | |
| | Investi en immo- bilisations | Non affecté | Investi en immo- bilisations | Affecté | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Surplus au début | 160 907 | 8 034 240 | 47 919 | 2 295 232 | 10 538 298 |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges | (45 130) | (349 113) | (56 685) | 174 656 | (276 272) |
| Acquisition d'immobilisations | 16 616 | (16 616) | 73 213 | (73 213) | - |
| Surplus à la fin | 132 393 | 7 668 511 | 64 447 | 2 396 675 | 10 262 026 |

12. Engagements

L'Organisme a signé des ententes concernant divers projets de recherche qui seront réalisés au cours des prochains exercices. Les charges prévues totalisent 613 419 \$ pour la section Plan conjoint et se répartissent comme suit :

| | \$ |
|------|---------|
| 2014 | 418 710 |
| 2015 | 194 709 |
| | 613 419 |

13. Avantages fiscaux latents

Le solde des crédits d'impôt à la recherche scientifique applicable aux impôts futurs se chiffre à 726 925 \$ au fédéral. La filiale pourra se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces crédits selon l'échéancier suivant :

| | \$ |
|------|---------|
| 2019 | 4 422 |
| 2020 | 23 346 |
| 2021 | 25 778 |
| 2022 | 30 077 |
| 2023 | 27 629 |
| 2024 | 30 529 |
| 2025 | 36 967 |
| 2026 | 56 513 |
| 2027 | 85 750 |
| 2028 | 64 609 |
| 2029 | 74 718 |
| 2030 | 119 323 |
| 2031 | 45 351 |
| 2032 | 77 687 |
| 2033 | 24 226 |

Les soldes des dépenses de recherche scientifique susceptibles de réduire les bénéfices imposables des exercices futurs sont de 2 254 093 \$ au fédéral et de 2 594 981 \$ au provincial. La filiale pourra se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces dépenses sur une période indéterminée. L'avantage fiscal éventuel n'a pas été comptabilisé.

14. Opérations entre apparentés

L'Organisme est affilié à l'Union des producteurs agricoles. Au cours de l'exercice, l'Organisme a engagé envers l'Union des producteurs agricoles, à titre de charges, un montant de 1 857 096 \$ (6 820 170 \$ en 2012) en services techniques, loyer et contributions. Au 28 décembre 2013, l'Organisme a un montant de 144 142 \$ (545 588 \$ en 2012) à payer à l'Union des producteurs agricoles.

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange.

15. Fonds d'administration des paiements anticipés

Le Fonds d'administration des paiements anticipés a été constitué pour effectuer la gestion du programme fédéral de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* dont l'Organisme est agent d'exécution. Les états financiers audités de ce fonds sont présentés distinctement. Les montants inclus dans ces états financiers sont les suivants :

| | 28 décembre 2013 | 29 décembre 2012 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif à court terme | 20 266 362 | 63 674 913 |
| Actif à long terme | 2 572 797 | 5 330 438 |
| Passif à court terme | 22 131 355 | 67 753 502 |
| Insuffisance des produits sur les charges | (544 046) | (80 913) |
| Surplus | 707 804 | 1 251 849 |

16. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme est parti à diverses réclamations. Bien que l'issue de ces diverses réclamations en cours ne puisse être déterminée avec certitude, l'Organisme est d'avis que leur dénouement n'aura aucune incidence importante défavorable sur sa situation financière.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les présents états financiers consolidés.

17. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché associé aux placements est réduit au minimum. La majorité des obligations sont investies dans des titres gouvernementaux ou municipaux. De plus, la politique de placement de l'Organisme aide à atténuer le risque en rééquilibrant son portefeuille régulièrement.

L'Organisme offre à ses membres la possibilité de transiger des contrats à livraisons différées (CLD) concernant le prix du porc.

Au 28 décembre 2013, l'Organisme avait des obligations selon lesquelles elle doit transiger pour 2 643 231 kilos de porc auprès des éleveurs québécois. Ces contrats sont à des prix s'échelonnant de 163,46 \$ à 217,77 \$ par 100 kilos de porc et viennent à échéance de janvier à juillet 2014. La juste valeur au 28 décembre 2013 correspond à un gain de 119 076 \$.

L'Organisme a conclu des contrats à terme standardisés à la Bourse de Chicago (LH) pour 2 249 841 kilos afin de réduire au minimum les risques liés aux fluctuations du prix du porc. Ces contrats sont à des prix s'échelonnant de 84,15 \$US à 101,28 \$US par 100 livres de porc et viennent à échéance de février à juillet 2014. La juste valeur au 28 décembre 2013 correspond à un gain de 75 506 \$.

Risque de change

L'Organisme conclut des contrats de change à terme standardisés dans le service de gestion du risque du marché afin de gérer le risque de change auquel il est exposé. Au 28 décembre 2013, l'Organisme a convenu de transiger, en vertu de contrats de change à terme, 4 949 020 \$US pour des dollars canadiens à des taux de 0,9325 à 0,9683 sur une période s'échelonnant jusqu'en mars, juin et septembre 2014. La juste valeur au 28 décembre 2013 correspond à une perte de 116 556 \$.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 28 décembre 2013, les passifs financiers les plus importants de l'Organisme étaient les crédettes.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

État consolidé des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 29 DÉCEMBRE 2012 – ANNEXE

| | 29 décembre 2012 | | |
|---|--------------------------|---------------------------|------------|
| | Section Plan conjoint | Section Mise en marché | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Contributions | 9 278 525 | 2 224 792 | 11 503 317 |
| Transferts du pool (note 4) | - | 428 067 | 428 067 |
| Contributions - abattoirs | 214 033 | 214 032 | 428 065 |
| Service de gestion du risque de marché | - | (5 307) | (5 307) |
| Magazine <i>Porc Québec</i> | 214 320 | - | 214 320 |
| Crédits d'impôt à la recherche scientifique | 87 265 | - | 87 265 |
| Subventions | 2 840 653 | 31 538 | 2 872 191 |
| Intérêts et autres revenus de placements | 384 500 | 146 831 | 531 331 |
| Autres | 200 419 | 116 132 | 316 551 |
| | 13 219 715 | 3 156 085 | 16 375 800 |
| Charges | | | |
| Instances décisionnelles | 633 321 | 60 377 | 693 698 |
| Administration des syndicats | 438 133 | - | 438 133 |
| Contributions et frais d'affiliation | 1 379 043 | - | 1 379 043 |
| Contributions - Union des producteurs agricoles | 1 195 154 | - | 1 195 154 |
| Informations et consultations | 7 037 | 8 830 | 15 867 |
| Direction générale et Vie associative | 1 780 304 | - | 1 780 304 |
| Affaires économiques | 393 394 | - | 393 394 |
| Agroenvironnement | 236 777 | - | 236 777 |
| Assurance de la qualité | 633 989 | - | 633 989 |
| Recherche et fonds de développement des marchés | 3 484 110 | - | 3 484 110 |
| Marketing | 2 702 567 | - | 2 702 567 |
| Mise en marché | - | 2 844 867 | 2 844 867 |
| Service de gestion du risque du marché | - | 140 762 | 140 762 |
| Étude du coût de production | 611 499 | - | 611 499 |
| Magazine <i>Porc Québec</i> | 152 339 | - | 152 339 |
| | 13 647 667 | 3 054 836 | 16 702 503 |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges découlant des activités | (427 952) | 101 249 | (326 703) |
| Autres éléments | | | |
| Gain non réalisé sur placements | 33 709 | 9 653 | 43 362 |
| Gain non réalisé sur instruments financiers dérivés | - | 7 069 | 7 069 |
| | 33 709 | 16 722 | 50 431 |
| (Insuffisance) excédent des produits sur les charges | (394 243) | 117 971 | (276 272) |





Les Éleveurs de porcs du Québec

555, boul. Roland-Therrien

Bureau 120, Longueuil (Québec) J4H 4E9

Téléphone: 450.679.0530 Télécopieur: 450.679.0102

www.leseleveursdeporcsduquebec.com